



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

## CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

**La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.**

*(M. Jean-Marie NOVAK, directeur général des services, procède à l'appel des conseillers municipaux).*

Jacques KRABAL

Bruno BEAUVOIS (absent, pouvoir à M. DUCLOUX)

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sandrine CLERBOIS

Jean-Pierre DUCLOUX

Sylvie LEFEVRE

Eric BOZZANI

Françoise MAUJEAN

Sebastien EUGENE

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE (absente, pouvoir à M. REZZOUKI)

Daniel GENDARME

Bernard MARLIOT

Frédéric JACQUESSON

Catherine GOSSET

Jean-Marie TURPIN

Elisa ROBIN

Chantal BONNEAU

Jean-François BOUTELEUX

Thomas BERMUDEZ

Claudine PONDROM (absente, pouvoir à Mme BONNEAU)

Fabrice FRERE

Natacha THOLON

Sophie NOTARFRANCESCO

Ozlem OKTEN (absente, pouvoir à Mme THOLON)

Florence LAMBERT

Monique VANDENBERGHE

Paul-Philippe MOLARD (absent)

Colette FECCI-PINATEL (absente)

Jean-Claude FAUQUET

Aurore ARISTEE

Christian COPIN

**M. le Maire.-** Je vous remercie. Nous avons le plaisir d'accueillir Michèle FUSELIER, Présidente de la Communauté de communes dont nous voyons la présentation du rapport ; je demanderai une interruption de séance pour que la présidente puisse s'exprimer sur ce dossier.

Je sollicite votre attention et votre recueillement pour trois personnalités, à des degrés divers, d'abord au niveau local, pour saluer le courage de Mireille LEVERT, agent municipal, qui traverse des moments difficiles avec le décès de son jeune mari, Patrick LEVERT qui avec ses enfants et elle-même sont très engagés au sein de l'Union musicale ; c'est non seulement toute l'Union musicale qui l'a porté à sa dernière demeure, mais également la municipalité et ses élus souhaitent présenter à Mireille, à ses enfants, toutes nos sincères condoléances, afin qu'elle puisse surmonter cette terrible épreuve.

L'autre personne est Madame COOREVITS, décédée voici quelques jours et qui sera portée à sa dernière demeure mercredi. Madame COOREVITS était l'épouse de Michel COOREVITS, qui a été très engagé au sein du Conseil municipal : plusieurs fois adjoint, responsable des sports, jusqu'à ses derniers moments encore il participait au sein de l'Association Les Papillons Blancs, dont il est un des piliers.

Je souhaiterais que nous respections une minute de silence en la mémoire de Patrick LEVERT et de Madame COOREVITS.

***(La salle, debout, observe une minute de silence)***

Je vous remercie.

Cette minute de recueillement sera prolongée par un moment de recueillement également à l'égard de Hervé GOURDEL comme l'a fait voici quelques jours la Communauté de communes en réunion à Nesles-la-Montagne, pour dénoncer avec force ces actes de barbarie, à la porte de la France, à la porte du monde ; à la suite de ces images sordides diffusées par ces barbares le 22 septembre, cela n'a pu qu'entraîner la mobilisation de tous, pas seulement en France mais également dans le monde ; l'Etat, le Gouvernement, le Président de la République ont souhaité que la Nation puisse manifester son recueillement, à travers le fait que les drapeaux aient été mis en berne.

Je ne vais pas m'étendre plus longuement sur, je veux le répéter, cet acte de barbarie, mais j'appelle au rassemblement de tous, afin que la France montre l'exemple, que nous soyons unis contre ces actes qui sont inacceptables, inhumains, appeler à la concorde nationale et à l'action contre ces barbares.

Je remercie toutes celles et tous ceux, quelle que soit leur confession, quelle que soit leur idéologie, de se rassembler et de manifester comme cela a été fait dans ce pays ; il faut que les uns et les autres sachent que la concorde nationale sera au-dessus de ces actes inqualifiables.

Nous avons là encore, au-delà de la mobilisation nationale, une pensée très forte pour la famille de Hervé GOURDEL, pour ses amis montagnards, ses amis guides, mais aussi ses enfants.

Je vous sollicite de nouveau pour marquer l'engagement qui est le vôtre, je n'en doute pas, qui est le nôtre, la solidarité et la mobilisation très forte contre ces actes de lâcheté, qui n'ont rien à faire dans une civilisation comme la nôtre.

***(La salle, debout, observe une minute de silence)***

Je vous remercie.

### **Désignation d'un secrétaire de séance.**

**M. le Maire.-** Je propose la désignation comme secrétaire de séance de Madame Dominique DOUAY.

**(Aucune intervention)**

### **Compte-rendu des débats du Conseil municipal du 16 juin 2014.**

**M. le Maire.-** Avez-vous des remarques à faire sur ce compte-rendu ?

**(Aucune intervention)**

Y a-t-il des remarques sur les informations diffusées sur le site Internet, sur les comptes rendus, tel que cela avait été évoqué la dernière fois ? Tout a dû être remis en ordre, nous sommes maintenant à jour.

**(Aucune intervention)**

### **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT :**

#### **Tarifs municipaux**

**M. le Maire.-** Il s'agit des animations sur le Château médiéval ; avez-vous des remarques ?

**(Aucune intervention)**

Sur les ALSH, Les Gamins d'abord à La Rotonde, l'Île aux enfants au Bois Blanchard, les Ateliers d'Art, après-midi avec goûter le mercredi, avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Fixer à 10 € la mise à disposition d'une clef pour le cimetière, ou la perte de cette clef : nous avons été amenés à prendre des dispositions afin de fermer la porte du haut, car de nombreuses dégradations étaient commises, des vols également ; cela a été demandé par des familles afin de protéger autant que faire se peut et respecter les sépultures. Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Fixer à 3 € l'entrée au Festival des Arts de la Rue le 13 septembre 2014, il ne s'agit pas d'entrée payante sur les animations qui ont eu lieu sur la Place Jean de La Fontaine ou dans la Grande Rue, c'était l'entrée payante au Palais des Rencontres. Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Accorder la gratuité du spectacle des Aigles et des animations qui ont eu lieu samedi après-midi sur le Vieux Château à 17 heures, avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

#### **Convention d'occupation de locaux.**

**M. le Maire.-** C'est une signature avec l'Association OGEC pour un local situé sur le site du Château médiéval, afin de mettre en place une animation buvette pendant les congés scolaires ; nous avons lancé un appel d'offres, et il n'y avait pas de réponse, seulement l'Association OGEC a répondu.

**(Aucune intervention)**

Une convention d'occupation temporaire pour un jardin au profit de Monsieur KADDAR ; vous avez la domiciliation au Chemin Rural des roises à Château-Thierry.

***(Aucune intervention)***

### **Cession de mobilier**

**M. le Maire.-** C'est la vente, suite à la demande de l'Association du Musée de l'Hôtel-Dieu, qui a souhaité récupérer un local où étaient entreposés en vrac des objets, de vieux cadres supports de fauteuils, etc. Après avoir fait le point avec les Conservateurs, il a été envisagé de garder ce qui pouvait être encore utile à la Ville pour être valorisé dans les musées, que ce soit le Musée de l'Hôtel-Dieu, le Musée Jean de La Fontaine ou autres, et de vendre un certain nombre d'objets ; le produit de la vente aux enchères s'est élevé à 5.220 € qui nous revient après paiement des frais forfaitaires au montant de 4.280,40 €. Y a-t-il des questions ?

***(Aucune intervention)***

### **Marchés publics – Procédure adaptée.**

**M. le Maire.-** Pour la maintenance du matériel de stationnement, ce sont les horodateurs, avec la société URBIS, pour un montant et une solution avec option de 9.600 €. Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Fourniture de papiers et bostols pour le service impression, avec deux sociétés ; on peut regretter que les commerçants locaux ne répondent pas à ces appels d'offres ; tout sera mis en œuvre pour que nous puissions mieux favoriser les commerçants locaux, mais il faut respecter les règles. Pas de question ?

***(Aucune intervention)***

Travaux sur les groupes scolaires, il s'agit de conclure les marchés ; vous avez la maçonnerie, la menuiserie, les faux plafonds, l'électricité avec les différents montants afférant à l'école maternelle Vaucrises Mauguins. Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Fourniture de matériel électrique avec la société SANELEC, entre 10.000 et 30.000 € pour le câble et les conduits, pour l'appareillage et divers matériels : 50.000 € et 130.000 € ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Concernant l'application mobile pour restitution 3D des cuisines seigneuriales qui fera l'objet tout à l'heure d'une délibération pour une demande de subvention au titre de LEADER, crédits européens, pour un montant de 20.110 € ; c'est une application mobile permettant en temps réel de pouvoir imaginer et voir comment fonctionnaient les cuisines seigneuriales. Vous pourrez poser des questions tout à l'heure sur la délibération ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Dans la volonté de répondre à la transition énergétique et de permettre l'évolution de la flotte des véhicules municipaux, une flotte plus respectueuse de l'environnement, de la qualité de l'air, il s'agit de transformer peu à peu cette flotte

en une flotte avec des véhicules électriques : acquisition de véhicules électriques neufs chez GEA à Château-Thierry, avec location de batteries ; acquisition de deux véhicules utilitaires électriques, GOUPIL Industrie ; vous avez les montants. Avez-vous des questions ?

**M. COPIN.-** Sur les véhicules, vous étiez partis sur des locations pour les véhicules particuliers, maintenant, vous reprenez sur l'achat de ces véhicules ?

**M. REZZOUKI.-** Nous avons chargé notre nouveau contrôleur de gestion de déterminer, étant donné la réglementation assez changeante en la matière, l'opportunité de passer par de la location ou de l'acquisition ; le rapport vous sera présenté pour le prochain budget de l'année 2015, où l'on verra effectivement s'inscrire des véhicules plutôt en acquisition qu'en location, mais plus particulièrement les véhicules utilitaires.

**M. COPIN.-** Mais on indique qu'il y a location des batteries.

**M. REZZOUKI.-** Tu es en location de batteries et acquisition de véhicules, mais tu peux passer en LLD ; on a quand même de la location longue durée même sur des véhicules électriques ; cela intègre la location de batterie ; on distingue les deux, la location des véhicules et celle des batteries, c'est location ou acquisition de véhicules, pour les véhicules de service, mais la location de batteries est obligatoire dans les deux cas.

**M. le Maire.-** Avez-vous d'autres remarques ?

**(Aucune intervention)**

Je laisse M. REZZOUKI s'exprimer sur les avenants pour l'aménagement des ateliers à ROTOSAC, en plus ou en moins, pour que vous ayez les explications.

**M. REZZOUKI.-** Vous avez l'explication purement financière sur les différents avenants ; il s'agit surtout de l'optimisation du projet de ROTOSAC ; en ce qui concerne les charpentes-métallerie pour CIMA, c'est la création d'une cloison supplémentaire et une modification de porte, le retrait d'un poteau entre le magasin actuel et les bureaux.

Nous avons invité dès le début de ce second mandat l'ensemble des élus à visiter les projets en cours de réalisation. J'espère que ce sera plus parlant pour ceux qui ont eu l'opportunité de faire cette visite.

Ce sont essentiellement des modifications de cloisonnements entre les différents bureaux, en fonction des nouveaux besoins qui ont pu s'exprimer ; un élément essentiel, il s'agit surtout pour l'entreprise DELABARRE, mais la délibération arrive après, c'est le renforcement du système d'alarme, du système anti-intrusion et de vidéo-protection ; malheureusement, pendant la phase des travaux, nous avons été victimes plusieurs fois d'intrusions dans les services municipaux, mais ce n'est pas la première fois ; c'est une démarche que l'on généralise aujourd'hui à l'ensemble de nos bâtiments communaux, de mettre en place de l'alarme anti-intrusion mais surtout de la vidéo-protection de nos bâtiments, à l'intérieur de nos bâtiments tel qu'on a pu le faire sur le Centre Socioculturel de la Rotonde ; c'est un système de vidéo-protection qui fonctionne uniquement en dehors des heures de travail des agents. Il s'agit bien de dispositifs pour garantir la pérennité de nos bâtiments publics.

Ensuite, vous avez des avenants en plus ou en moins ; l'avenant négatif, c'est sur l'aspect purement technique, des éléments qui n'ont pas été mis en œuvre au 2<sup>ème</sup> étage, une sous-couche technique avant de poser le revêtement de sol.

L'ensemble des avenants positifs est à 22.000 € sur l'intégralité du marché, cela représente en soi une toute petite augmentation de 1,15 % ; même si certains ne le comprennent pas, c'est inhérent, surtout sur des travaux de réhabilitation, tels que la réhabilitation d'une friche comme ROTOSAC.

**M. le Maire.-** Pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Un autre avenant, je demande des explications à Mohamed REZZOUKI, concernant le bassin de rétention du Bassin du Progrès, sur le Chemin du Progrès, avec l'entreprise RVM.

**M. REZZOUKI.-** Nous réalisons toujours des relevés topographiques avant l'implantation de ces ouvrages hydrauliques ; il s'avère que, quand on est sur le terrain, on en fait toujours un peu plus ou un peu moins ; là, on a prolongé le bassin de rétention ; il devait s'arrêter à la limite du Bois Blanchard, on l'a prolongé jusque sur le terrain de la SEDA ; c'est du terrassement supplémentaire à hauteur de 9.000 € ; la capacité du bassin de rétention du Chemin du Progrès est augmentée de 500 mètres cubes.

**M. COPIN.-** C'est élevé.

**M. REZZOUKI.-** La capacité du bassin ? Oui, mais ce ne sont jamais les terrassements qui coûtent le plus cher dans les travaux hydrauliques ; une fois l'entreprise sur place, tu profites de l'installation du chantier, en tant que telle.

**M. le Maire.-** D'autres remarques ?

**(Aucune intervention)**

Un marché complémentaire concernant l'électricité, établissements DELABARRE, 4.676 € sur le centre technique municipal. Des remarques ?

**(Aucune intervention)**

Fournitures de maçonnerie, couverture, voirie, à la SARL BRAY, pour un montant de fourchette de commande entre 15.000 € et 45.000 € pour une durée d'un an renouvelable 2 ans.

**(Aucune intervention)**

Prestation d'entretien de linge et des rideaux pour l'atelier protégé de l'ARPHA, les Ateliers de Château-Thierry pour un montant de 5,50 € le kilo, entre 4.000 et 15.000 kilos, pour une durée d'un an renouvelable. Pas de question ?

**(Aucune intervention)**

## **AFFAIRES GENERALES**

### **Dénomination de la salle « Lucien BARRY » au gymnase BROSSOLETTE.**

**M. FRERE.-** Le club de basket de Château-Thierry dispose d'une salle qui a toujours, aussi longtemps que je me souviens, été à disposition du club pour les pots d'après-match, les formations internes, formations d'arbitre, formations à la table de marque, formations diverses et variées ; la salle a été rénovée,

le souhait a été émis de lui donner la dénomination de « Lucien BARRY », un bénévole qui était au club depuis si longtemps qu'il a même été difficile de chiffrer depuis quand, entre 30 et 40 ans.

C'est quelqu'un qui était installé à Château-Thierry, qui a toujours eu une présence au club ; il a eu sa première licence à 14 ans au CTBB, c'était alors l'association des cheminots à Château-Thierry ; il n'a jamais quitté le club avec lequel il a toujours eu un lien personnel ; il a été médaille d'or fédérale en 1996 ; je pense que c'est un juste retour pour saluer l'engagement de M. BARRY, disparu en 2006.

***(Arrivée de Madame FECCI-PINATEL)***

**M. le Maire.-** Avez-vous des remarques sur le fait de vouloir dénommer cette salle « Lucien BARRY » ? C'est logique, c'était un bénévole hors pair, un joueur qui montrait l'exemple sur le terrain, il faisait partie des équipes senior de Château avec certains qui ont porté les plus belles heures du basket. Même s'il a plus souvent usé le parquet du Palais des Sports que celui du gymnase BROSSOLETTE, car les matches avaient lieu au Palais des Sports. Il s'est beaucoup occupé des jeunes et je voudrais surtout ajouter qu'il m'apparaît important, en dehors de cette nomination très symbolique pour le Club de Basket, qu'il sera particulièrement heureux d'être dans cette salle refaite par les bénévoles ; ce sont eux qui l'ont remise en état ; on souhaite avoir l'appropriation des locaux municipaux par les clubs plutôt qu'attendre toujours de la municipalité. Le Club de basket l'a fait et je tiens à remercier le club pour cet engagement et son Président ; j'espère que nous aurons l'occasion de le faire publiquement ; toutes les coupes ont été remises en état.

**M. FRERE.-** L'inauguration est prévue courant octobre, on n'a pas encore arrêté la date, on n'a pas encore les calendriers des matches à venir.

**M. BOKASSIA.-** A cette occasion, j'ai aussi une pensée par rapport à Monsieur LAMIRAL qui a bien œuvré, l'ancien Président, avec Monsieur BARRY ; y a-t-il eu un geste vis-à-vis de ce Monsieur, en hommage à ce Monsieur ?

**M. FRERE.-** On pourrait avoir du mal à dissocier l'action de Lucien BARRY de celle d'André LAMIRAL ; à quelques années près, ils sont arrivés ensemble et ils ont fait tout leur parcours ensemble ; Monsieur LAMIRAL est toujours parmi nous, Président d'honneur. Le geste qui a été fait, que j'ai voulu quand j'ai repris la présidence du CTBB, c'est dédier un tournoi dont la première édition a eu lieu la saison passée, un tournoi que j'ai monté, qui s'est nommé « le trophée LAMIRAL ».

**M. le Maire.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Merci pour la dénomination de la salle « Lucien BARRY ».

**URBANISME – PATRIMOINE**

**Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AC n° 40 (Rue du dr LEFEVRE)**

**M. le Maire.-** Ces dossiers ont été vus en commission finances ; du fait de l'absence de Monsieur BEAUVOIS, Monsieur EUGENE nous présente les dossiers.

**M. EUGENE.-** Sur le premier dossier, le 18 décembre 2013 le conseil municipal avait autorisé la ville à céder cette parcelle ; aujourd'hui, le notaire nous demande de consentir une servitude d'échelle sur le bien cadastré ; je vous propose d'approuver cette petite modification qui va nous permettre de rendre effective la cession. Y a-t-il des questions ?

**Mme FECCI-PINATEL.-** Pour cette servitude...

**M. le Maire.-** Demandez la parole, Madame, s'il vous plaît.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Ah d'accord, je demanderai la parole...

**M. le Maire.-** Cela fait partie des règles usuelles ou alors vous faites comme vous voulez.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Comme je suis une abominable anarchiste...

Je ne comprends pas bien : cette cession a été faite, maintenant est-on obligé de consentir une servitude d'échelle ?

**M. EUGENE.-** La cession n'a pas encore été faite ; la délibération a été prise, grâce à cela, nous avons pu demander au notaire d'effectuer les documents pour préparer la cession ; à ce moment, il est revenu vers nous en indiquant qu'il fallait consentir cette servitude d'échelle.

**M. le Maire.-** Cette réponse vous convient-elle ?

**Mme FECCI-PINATEL.-** Je vois sur le même document que la ville de Château-Thierry veut vendre les lots 4 et 5 de la copropriété à la SCI les remparts moyennant le prix de 38.000 € alors que cela a été évalué à 45.000 € par les Domaines ; je pense que les Domaines, dans leur évaluation, ont pris en compte l'état de délabrement de ce bien ; cela me paraît sujet à caution ; est-ce bien légal ?

**M. EUGENE.-** Tout ce qui est fait ici est légal, Madame.

La discussion a eu lieu le 18 décembre 2013, le prix du bien avait déjà été indiqué lors de cette délibération ; aujourd'hui, on ne revient pas sur une délibération qui a déjà été votée, on précise uniquement un point qui aujourd'hui bloque la cession, dont nous avons besoin pour réaliser le budget, conformément à ce qui avait été voté lors du budget primitif.

**M. REZZOUKI.-** Pour revenir sur la valeur du bien, vous avez en partie raison, Madame, mais il faudrait pour cela au moins se rendre sur place pour vérifier l'état de ce bien ; l'estimation des Domaines est une obligation pour la collectivité, de faire passer les services de l'Etat pour donner une valeur au bien qui va être vendu ; ce n'est pas en revanche une obligation pour la collectivité de se limiter au prix donné par les Domaines ; d'ailleurs, quand on a une estimation des Domaines, on a une valeur d'appréciation plus ou moins 10, 15 ou 20 % en fonction du bien. Pourquoi ? Car aujourd'hui, quand on est en dehors de cette fourchette de plus ou moins 10 % si c'est une fourchette à plus ou moins 10 %, c'est à nous de justifier le pourquoi du au-dessus ou du en dessous ; allez voir l'état de ce bien, je pense que dans les différentes délibérations précédentes présentées à ce conseil municipal, à chaque fois, les acquéreurs potentiels se sont retirés, désistés, à la vue du véritable état de ce bien.

L'estimation était à l'époque de 50.000 € ; nous avons eu une proposition à 40.000 € le 13 octobre 2010, une autre à 45.000 € le 13 décembre 2011, nous en avons une aujourd'hui à hauteur de 38.000 € et dans les trois propositions, nous sommes dans la même fourchette de prix, en dessous de ce qu'a pu estimer le service des Domaines.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Comment trouve-t-on des acquéreurs pour les biens ? Une publicité est faite ? Sous quelle forme ? Y a-t-il un appel au public ? Est-ce qu'on met des petites annonces ?

**M. REZZOUKI.-** C'est un peu tout cela ; en première démarche, la collectivité s'était engagée à proposer l'ensemble des biens de la commune aux agents en priorité ; lorsque les agents ne se positionnaient pas sur ces biens, ils étaient proposés à des agences immobilières et nous avons différents mandats pour différentes agences ; à partir du moment où ce bien était affiché en agence immobilière, rien n'empêchait certains acquéreurs de venir solliciter directement la collectivité, comme n'importe quel acquéreur le ferait auprès d'un particulier.

**Mme FECCI-PINATEL.-** C'est donc par agence immobilière, par le marché, ce n'est pas par un protocole.

**M. REZZOUKI.-** Ce n'est pas en tapant dans la main, Madame. Il y a des règles, vous pensez bien.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Donc pour trouver des acquéreurs, on travaille avec des agences ; c'est tout. Je voulais savoir.

**M. le Maire.-** Vous avez le droit de savoir et on vous répond ; ce bien a d'abord été un intérêt pour une employée municipale qui a fait savoir qu'elle souhaitait l'acquérir ; ensuite, pour des raisons qui lui appartenaient, elle a trouvé que le montant des travaux était trop élevé ; nous avons réengagé ; et là, il apparaît que ce n'est ni un employé municipal, ou une agence, c'est le voisin du bien ; cela l'intéresse pour des raisons qui lui sont propres ; voilà pourquoi nous en sommes là ; c'était un dossier assez épineux pour la municipalité, c'était un bien insalubre, qui créait des problèmes de nuisances, qui a créé des problèmes pour la personne qui l'a utilisé en tant que dernière locataire ; je pense que c'est une bonne chose que nous puissions réussir à vendre ce bien ; 20 % en moins, cela a été dit, cela fait partie des possibilités réglementaires, légales.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**M. COPIN.-** Quand ce n'est pas un agent de la ville qui achète la maison, il faudrait faire un peu plus de publicité, notamment aux riverains ; beaucoup s'étonnent quand le bien est vendu, qui auraient été intéressés pour acquérir, et ne pas voir construire n'importe quoi.

**M. le Maire.-** Là, c'est tout à fait le cas, c'est le voisin qui achète.

**M. COPIN.-** J'ai été interpellé pendant la campagne électorale par des voisins, des riverains, qui ne savaient pas que tel ou tel bien avait été vendu.

**M. le Maire.-** Il faudrait mettre un panneau « à vendre ».

S'il n'y a pas d'autre remarque, nous mettons au vote.

**Mme FECCI-PINATEL.-** On aurait mis une pancarte sur le bien vendu, cela aurait été tout simple, c'était une publicité.

**M. le Maire.-** Ce bien est complètement aveugle, vous ne pouvez pas le voir à moins d'être en hélicoptère au-dessus de la ville. Mais vous avez raison, il faut mettre des pancartes où c'est visible, pas sur ce dossier.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Je rejoins mon collègue sur l'absence de publicité.

**M. le Maire.-** Nous revenons au dossier et passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 31**

**Abstention : 1 (Mme FECCI-PINATEL)**

**Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AV n° 230 (ruelle des prêtres).**

**M. EUGENE.-** Cela avait été acté par le conseil municipal le 19 juin de l'année dernière ; l'acquéreur n'a finalement pas pu acquérir le bien ; il est proposé de le vendre au même prix à Monsieur Yazid AIT MOUHOUD pour le même montant ; y a-t-il des remarques ?

**Mme FECCI-PINATEL.-** Que veut dire « prononce le déclassement de la parcelle », elle était classée quoi ?

**M. REZZOUKI.-** Ce sont les anciens logements d'instituteurs de l'Ecole de la Madeleine ; il y a une obligation réglementaire à procéder au déclassement de ce bien du domaine public.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Là aussi, y a-t-il eu une publicité ? Quels ont été les moyens, a-t-on informé les agents d'abord, peut-on avoir des informations ? Comment le public a-t-il été informé ? Toujours par les agences ?

**M. REZZOUKI.-** Si vous souhaitez que l'on revienne sur les 4 ou 5 années écoulées, on pourra revenir à chaque délibération sur le sujet ; encore une fois, nous sommes dans la même démarche que pour la délibération précédente ; ce bien avait été proposé à la vente et accepté par l'acquéreur qui était un agent municipal, malheureusement au vu des montants des travaux nécessaires, il n'avait pas forcément la possibilité ou la volonté d'aller plus loin dans la démarche.

C'est un bien qui avait été vendu et acté par le biais d'une délibération à la date du 13 octobre 2010. Entre-temps, on revient vers vous pour remettre à plat cette vente et procéder au déclassement de ce bien en faveur d'un nouvel acquéreur.

**M. COPIN.-** Les professeurs des écoles auraient souhaité garder cette salle pour faire des activités notamment avec les nouvelles activités périscolaires, ainsi que pour servir de salle de répétition pour le Conservatoire de musique pour l'éloigner de la Madeleine, pour le bruit.

**M. REZZOUKI.-** C'est une affirmation ou c'est une question ?

**M. COPIN.-** C'est une institutrice, une professeure des écoles qui me l'a dit.

**M. REZZOUKI.-** Nous aurions bien aimé qu'elle nous sollicite également sur le sujet ; nous avons fait avec un certain nombre de mes collègues tous les conseils d'école, à aucun moment lors d'un conseil d'école, un enseignant ne s'est exprimé en ce sens ; on le découvre, tant mieux ; c'était à l'origine, et c'est toujours, deux logements de fonction, mais pas d'instituteurs, deux logements de fonction qui accueillait des agents municipaux ; ils étaient désaffectés de leur origine

première ; il n'y avait aucun intérêt, au vu des espaces dont disposent les uns et les autres, de disposer de ces logements. Il aurait fallu également que ces logements soient adaptés, adaptables, pour mettre en place des activités péri ou extra-scolaires ; d'autant plus que l'école La Madeleine dispose d'un espace beaucoup plus approprié qu'est le Centre socio-culturel de la Rotonde.

**M. le Maire.-** Il est vrai qu'il y a eu à un moment une allocation spécifique pour se substituer aux logements pour les enseignants, qui ont fait le choix de toucher cette allocation et dans de nombreuses collectivités, la majorité, les logements se sont retrouvés libres ; il faut maintenant les désaffecter. Ce qui est surprenant est que c'était aussi une enseignante qui avait proposé d'acquérir ce bien, qui était dans l'école.

Nous regarderons, mais je n'ai pas le sentiment que cela manque de place à l'école ; nous ferons le point avec l'enseignante.

Y a-t-il d'autres questions ?

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 30***

***Abstentions : 2 (Mme FECCI-PINATEL et M. COPIN)***

Je vous remercie.

### **Cuisines du Château médiéval – Demande de subvention LEADER.**

**M. EUGENE.-** La délibération consiste en une demande de subvention auprès des fonds européens LEADER ; ce qui est en jeu ici est l'application pour mobiles et tablettes qui permettra de visualiser sur l'ancien château une restitution en 3D. C'est une politique qui est promue pour le tourisme et l'identité médiévale de la ville ; cette application constitue un des moyens pour ce faire. Il est demandé une subvention à hauteur de 5.937,50 € pour financer cette application dont le montant s'élève à 23.750 € HT ; l'Etat, dans le cadre de la DTER, participe à hauteur de 13.062,50 €, il reste une part marginale de financement pour la ville ; avez-vous des remarques ?

***(Aucune intervention)***

**M. le Maire.-** Avez-vous des questions ?

**Mme ROBIN.-** C'est une application que l'on met sur l'iPhone par exemple ?

**M. EUGENE.-** Tout à fait.

**Mme ROBIN.-** Individuellement, on peut la télécharger ?

**M. EUGENE.-** C'est comme toutes les applications pour mobiles et tablettes ; il y a des stores, l'Apple store si vous avez un iPhone ou un iPad. C'est le Playstore si vous avez un Android.

**Mme ROBIN.-** On télécharge simplement l'application ?

**M. EUGENE.-** Tout à fait ; c'est une vision en 3D sur le site.

**M. le Maire.-** Cela s'inscrit dans le programme de réhabilitation et valorisation du vieux Château ; la réhabilitation des cuisines est pratiquement terminée. Avez-vous d'autres questions ?

***(Aucune intervention)***

**M. EUGENE.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 30***

***Abstentions : 2 (Mme FECCI-PINATEL et Mme ARISTEE)***

**M. le Maire.-** Quand on demande de l'argent, on s'abstient ; c'est extraordinaire.

## **FINANCES**

### **Taxe annuelle sur les friches commerciales - Liste des biens susceptibles d'être soumis à la taxe.**

**M. EUGENE.-** Lors du conseil municipal du 16 juin, nous avons adopté l'instauration d'une taxe incitative pour redynamiser le commerce de centre-ville. J'avais alors expliqué que l'Etat donne la possibilité aux communes d'instaurer cette taxe sur les friches commerciales, c'est-à-dire sur les locaux commerciaux qui ne sont plus exploités ou qui ne sont plus occupés depuis au moins deux ans.

D'autres communes du département l'avaient adopté, et Château-Thierry l'avait adoptée le 16 juin ; la remarque m'a été faite en commission des finances, je répète que cette taxe n'a pas pour objectif de créer des recettes fiscales nouvelles, mais vraiment d'inciter les propriétaires de ces locaux à les mettre à la location ou la vente plus rapidement, ne pas attendre un prix ou un loyer bien au-dessus de la réalité. Le but est d'éviter qu'en centre-ville des commerces restent fermés, et ce pendant plusieurs années, soit par négligence ou encore une fois par des demandes excessives ; nous avons donc adopté cette incitation fiscale.

La délibération d'aujourd'hui consiste à communiquer, comme le veut la loi, au Trésor Public avant le 1<sup>er</sup> octobre la liste des biens qui pourraient être soumis à cette taxe. Le Trésor va vérifier s'il y a effectivement lieu de donner suite à cette taxe ou non ; les services ont établi, en allant en ville, les locaux qui étaient fermés depuis plus de deux ans ; ce sera au Trésor de déterminer s'il faudra que ces biens soient taxés ou pas ; comme je l'expliquais la dernière fois, la taxe n'est pas due lorsque l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable, soit à cause d'un contentieux, ou en raison d'un redressement judiciaire par exemple. La liste est dans l'annexe page 28 dans le dossier remis ; elle sera réactualisée chaque année et donnera lieu, également chaque année, à une délibération en conseil municipal. Cette délibération prévoit d'adopter celle pour 2014. Avez-vous des questions ?

**MME FECCI-PINATEL.-** Je ne voterai pas cette liste, comme je n'ai pas voté cette taxe car je ne pratique pas la délation ; la délation est la dénonciation quand on y a un intérêt ; là, effectivement, l'intérêt est financier, c'est d'avoir un peu plus de rentrées d'argent. Si c'est vraiment pour dynamiser le centre-ville, quand on voit la liste des locaux vacants, il y a un problème ; pensez-vous vraiment que l'on puisse résoudre le problème par des incitations fiscales ? Les incitations déjà, ce sont des allègements ; je pense qu'il faudrait déjà réunir les commerçants, les propriétaires de ces biens et chercher avec eux une solution ; que peut-on faire ?

On peut aider à l'agrément, on peut envisager une aide financière temporaire, on peut envisager beaucoup de choses, mais résoudre un problème par la taxation, vraiment non !

**MME GOSSET.-** Nous en avons déjà débattu lors du dernier conseil municipal du mois de juin ; il y a beaucoup de commerces vacants, vous le savez comme tout le monde ici ; beaucoup de commerces aimeraient s'y installer et les propriétaires ne veulent pas ; certains propriétaires, vous devez le savoir comme moi je pense, préfèrent attendre et louer à une banque ou à une agence immobilière, surtout à une banque d'ailleurs, c'est très demandé ; si on laisse faire, nous n'aurons plus que des banques dans les rues piétonnes et commerçantes et ce n'est pas ce qui est souhaité.

**M. le Maire.-** On ne peut pas dire qu'il n'y a plus de commerce dans le centre-ville et ne rien faire ; il y a la problématique des commerces et des services, mais il y a aussi une certaine volonté de transformer ces pas de porte de pied d'immeuble en logements ; on a pu le voir à certains endroits ; la volonté est d'éviter cela et pour ce faire, de tout mettre en œuvre ; oui, des fois, c'est la contrainte. Il vaut mieux essayer de faire que les propriétaires puissent louer le plus rapidement possible, plutôt que de laisser faire comme c'est le cas ; vous avez pu voir à travers la liste, qui n'est pas une liste de délation ; la délation est à d'autres moments ; certains s'y sont adonnés d'ailleurs.

C'est du volontarisme municipal et intercommunal qui s'exprime ; on ne règlera pas tous les problèmes du commerce avec cela ; si vous avez une solution, il ne faut surtout pas hésiter à nous en faire part tout de suite ; vous auriez même dû le faire depuis que vous êtes arrivée ; c'est un problème épineux, qui concerne un grand nombre de centres villes de France ; l'objectif est de maintenir du commerce dans le centre-ville et donc d'entraîner les propriétaires à consentir une location le plus rapidement possible ; il y a des baux qui courent longtemps après car les baux demeurent élevés ; il y a la problématique du loyer élevé ; il y a la problématique de l'espace trop restreint ; donc, ne faisons rien, attendons qu'il n'y ait plus un seul commerce dans le centre-ville, et les mêmes qui nous font des reproches aujourd'hui sur cette délibération viendront demain nous dire « vous ne faites rien pour le centre-ville ».

Il n'y a pas de recette ou de remède miracle ; c'est une proposition qui va dans ce sens ; ensuite, réunir les propriétaires, on n'a pas attendu non plus pour le faire ; une étude a même été engagée avec aujourd'hui des solutions proposées ; nous continuerons d'agir avec la volonté de la réhabilitation, de la rénovation dans le cadre du centre-ville, dans la rue Carnot ; quand je vois la liste, la rue Carnot, la Grande Rue, c'est tout à fait inscrit là-dedans ; d'ailleurs les commerçants le souhaitaient ; et il me semble que vous aviez un colistier à côté de vous qui était favorable à cette mesure.

**M. EUGENE.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 31**

**Contre : 1 (Mme FECCI-PINATEL)**

## Tarifs municipaux

**M. EUGENE.-** Ce sont les tarifs appliqués par la commune pour les enfants fréquentant les ALSH. Cela relève d'un projet d'accueil individualisé ; en effet, lors du conseil municipal du 18 décembre 2013, les tarifs avaient été fixés pour les ALSH le mercredi après-midi, avec ou sans repas, mais pas pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé, à la demande des parents, les services ont élaboré une grille tarifaire que je vous propose d'adopter ; avez-vous des remarques ?

**Mme FECCI-PINATEL.-** Ces tarifs ont-ils augmenté par rapport à ceux de l'année dernière ? Ce sont toujours les mêmes ?

**M. EUGENE.-** Ils ont été strictement calqués sur les tarifs appliqués sur les enfants bénéficiant d'ALSH et de la restauration scolaire, auxquels nous avons retiré le prix des denrées alimentaires ; c'est exactement la même grille tarifaire diminuée des denrées alimentaires, puisque ces enfants ont un panier repas.

**MME FECCI-PINATEL.-** Ils ont augmenté ou pas ?

**M. le Maire.-** On va vous répondre, soyez patiente.

**Mme CLERBOIS.-** Suite à la réforme et aux nouveaux rythmes scolaires, avant ces tarifs étaient appliqués à la journée, c'est-à-dire que les enfants fréquentaient l'ALSH sur la journée, et pour les enfants relevant d'un PAI, il y avait un tarif calculé, qui était auparavant de 1,74 € ; maintenant, les enfants ont école le mercredi matin, le PAI a été recalculé uniquement sur l'après-midi ; maintenant, il est à 1,20 €.

**M. le Maire.-** Pour être très précis, les tarifs n'ont pas bougé, excepté sur cette petite partie des PAI.

La règle fixée par le conseil municipal, et Mohamed REZZOUKI faisait référence aux années antérieures, c'est de ne pas augmenter les tarifs municipaux plus que l'inflation ; il n'y a pratiquement pas d'inflation, on les maintient ; c'est une règle, vous avez le droit d'être contre.

**Mme FECCI-PINATEL.-** J'ai demandé s'ils avaient augmenté.

**M. le Maire.-** Vous avez eu une réponse.

**Mme CLERBOIS.-** Ensuite, il a été calculé : c'est 3,29 € le premier coefficient, on a retiré le montant des denrées, 2,09 € et on arrive à 1,20 €.

**M. le Maire.-** Vous avez les calculs avec précision ; nous ne bougeons pas et nous ne faisons pas de transfert comme cela a pu être fait dans certaines collectivités territoriales ; des règles existent, on les applique.

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 31**

**Abstention : 1 (Mme FECCI-PINATEL)**

Il est intéressant de savoir pourquoi vous posez ces questions : savoir si c'est trop cher ou pas assez ... ?

## **Subventions aux associations**

**M. EUGENE.-** L'association des jeunes sapeurs-pompiers de Château-Thierry a sollicité une subvention auprès de la municipalité, pour permettre aux jeunes de bénéficier de sorties culturelles en rapport avec la seconde guerre mondiale ; il est proposé d'attribuer une subvention à cette association d'un montant de 1.200 €. Avez-vous des remarques ?

**M. COPIN.-** Par rapport à la commission, le libellé a changé ; en commission, c'était pour les remercier de leur participation aux cérémonies patriotiques et pour la formation ; j'avais émis un doute sur la formation car le SDIS dépend du département ; je pense que la formation doit être financée par le Conseil Général.

**M. BOZZANI.-** C'est effectivement ce qui a été dit par ma commission ; comme vous avez pu le voir, c'était pour les cérémonies patriotiques et la formation.

**M. EUGENE.-** En commission des finances, c'était l'intitulé tel qu'il apparaît aujourd'hui.

**M. COPIN.-** Je suis d'accord si la destination des fonds est celle-ci.

**M. REZZOUKI.-** Cela prouve qu'il y a un intérêt certain à participer aux commissions préparatoires du conseil municipal ; cela prouve que l'on n'est pas si sectaire ou fermé, que l'on tient compte des avis émis, surtout lorsque c'est constructif.

**M. le Maire.-** Un élément de réflexion par rapport au SDIS, qui dépend du Conseil général, qui ne finance pas l'action des sapeurs-pompiers volontaires, en aucun cas ; il ne finance que l'action du SDIS ; là, c'est une action de citoyenneté qui n'est pas mise en œuvre sur toutes les casernes ou centres de secours mais mise à la volonté du chef de centre avec ses équipes, qui ont besoin de moyens pour faire fonctionner ; c'est ce qui nous est demandé ; en plus, la sortie pour le centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre me semblait intéressant ; ils nous ont fait part qu'ils avaient besoin de fonds ; comme ils avaient aussi besoin de l'accord de la communauté de communes ; je pense que c'est une bonne chose.

Nous passons au vote.

### **Résultats du vote :**

#### ***Unanimité du Conseil municipal***

## **Amicale des Fêtes Jean de La Fontaine – Reversement des droits de place.**

**M. EUGENE.-** Pour soutenir les Fêtes Jean de La Fontaine qui contribuent au rayonnement et aux festivités de la ville, la municipalité reverse une partie des droits de place à l'Amicale des Fêtes Jean de La Fontaine, une convention a d'ailleurs été actée en ce sens ; il est proposé que cette année, la répartition atteigne 80 % ; 80 % des droits de place seront reversés à l'Amicale des Fêtes Jean de La Fontaine, ce qui correspond à un montant de 11.076 € et non de 9.714 € qui était une ancienne version de la délibération ; le montant exact est dans le dossier, c'est 11.076 €.

Avez-vous des remarques ?

**Mme VANDENBERGHE.-** Je ne participe pas au vote

**M. le Maire.-** Pourquoi ? Vous faites partie du bureau ?

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 31**

**Non participation au vote : 1 (Mme VANDENBERGHE)**

**M. le Maire.-** Je salue l'ensemble des élus de l'Amicale, trésorier, etc., et aussi tous les bénévoles qui se sont engagés, à travers des conditions particulièrement difficiles, avec les difficultés que chacun sait ; nous aurons bientôt le bilan de la fête ; un rayonnement culturel, festif a été très important, ainsi que la gestion des fonds publics, car il s'agit de fonds publics, même s'il y a reversement des droits de place, avec un bilan qui doit nous être remis prochainement d'après ce qui nous a été dit. Nous vous en reparlerons.

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont remporté ce pari, je ne doute pas un instant que l'année prochaine, nous réussirons à faire mieux.

## **TRAVAUX**

### **MAFA – Convention constitutive d'un groupement de commandes.**

**M. REZZOUKI.-** Les deux délibérations qui vont suivre ont pour but, pour l'une, de solliciter des subventions auprès de nos différents partenaires institutionnels, traditionnels, classiques, pour la MAFA et ensuite le Palais des Rencontres ; il s'agit de subventions pour 2 bâtiments ; au-delà de l'approche purement financière, ces sollicitations de subventions expriment notre volontarisme à réhabiliter, restructurer l'ensemble des bâtiments communaux, assez emblématiques pour la commune, pour le territoire, pour le Sud de l'Aisne, mais également pour l'un et l'autre pour son attachement au niveau du lieu de vie ; la MAFA pour le centre-ville et le territoire du Sud de l'Aisne et le Palais des Rencontres pour son attachement emblématique pour le lieu de vie des Blanchards.

C'est une démarche dans laquelle nous nous étions engagés à marches forcées, comme nous l'avons fait pour le centre socio-culturel la Rotonde au niveau du lieu de vie des Vaucrises.

La première délibération est la constitution d'une convention de groupement de commandes, avec la communauté de communes et la direction régionale et départementale du tourisme.

Il s'agit pour notre part d'accompagner, car nous les avons sollicités, également la communauté de communes dans la scénographie, l'agencement de la maison du tourisme, mais au-delà pour notre part, on sait aujourd'hui que la maison du tourisme est une compétence intercommunale, l'ensemble du bâtiment de la maison du tourisme sera ouvert sur le bâtiment de la MAFA, une partie des espaces de cette MAFA seront également des espaces communaux ; l'un est dédié à la mémoire de Franklin ROOSEVELT et le second à l'amitié franco-américaine.

L'objectif de ce groupement de commandes, comme les autres, est de procéder à ce que l'on qualifie tout bonnement, et j'espère de manière plus forte à l'avenir, de mutualisation des moyens ; la communauté de communes s'engage

à réaliser un projet de scénographie global sur la maison du tourisme sur une tranche ferme à hauteur de 20.000 €, une tranche conditionnelle pour la réalisation du projet scénographique pour la maison du tourisme jusqu'à la pose pour une tranche financée par la communauté de communes dans la limite de 155.000 € ; il y a une partie étude pour la communauté de communes et une partie réalisation ; nous nous engageons au niveau de la tranche conditionnelle 2 à la programmation de l'espace d'évocation de Franklin ROOSEVELT et de l'espace dédié à l'amitié franco-américaine.

L'idée derrière tout cela est de n'avoir qu'un seul et unique interlocuteur, un seul bureau d'études, qui soit le plus à même de nous amener vers un fonctionnement le plus facile et déterminer les points d'articulation entre les espaces gérés par la communauté de communes et ceux qui vont être gérés par la commune de Château-Thierry.

C'est une convention tripartite entre l'ADRT, la communauté de communes et la ville de Château-Thierry.

La part de l'étude pour la ville de Château-Thierry est dans la limite de 31.000 € HT.

Avez-vous des observations ?

**M. BOKASSIA.-** L'espace des relations internationales sera-t-il intégré aussi comme cela avait été évoqué l'année dernière ?

**M. REZZOUKI.-** Nous sommes aujourd'hui sur une maison de l'amitié franco-américaine, elle sera de fait internationale, car elle lie la France et les Etats Unis ; c'est tout l'objet de l'étude, savoir jusqu'où on va aller en matière d'espace dédié à l'amitié franco-américaine et pourquoi pas l'amitié franco-internationale ? Il faut savoir jusqu'où on peut orienter l'étude en matière d'amitié franco-internationale.

**M. le Maire.-** Avez-vous d'autres interrogations ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 31***

***Abstention : 1 (Mme FECCI-PINATEL)***

### **Palais des Rencontres – Demande de subvention au Conseil Général.**

**M. REZZOUKI.-** Je vous l'ai dit, nous nous affairons à réhabiliter les bâtiments les plus emblématiques aujourd'hui sur notre territoire et la commune ; j'ai évoqué la MAFA et rappelé l'attachement de la ville à la MAFA et son centre-ville, l'attachement du centre socio-culturel La Rotonde avec le lieu de vie et les Vaucrises. Le Palais des Rencontres, pareil, avec les Blanchards.

Je fais ce rappel historique car la construction du Palais des Rencontres date des années 70 en même temps que la construction et l'aménagement des Blanchards, le lieu de vie résidentiel que l'on connaît aujourd'hui.

C'est pour dire la nécessité dans un premier temps purement technique de restructurer ce Palais des Rencontres pour différentes raisons : la première est de répondre à une mise aux normes, pour respecter les normes thermiques,

répondre aux besoins d'associations et des spectacles qui peuvent y être organisés aujourd'hui.

C'est un bâtiment qui date des années 70, il n'est plus adapté en matière de spectacles, en matière de public aux événements organisés aujourd'hui ; les plus emblématiques, c'est le Carrefour des Stars ; je parle également d'espaces exploités par la Compagnie l'Echangeur ; c'est vraiment à ces moments que l'on ressent que le Palais des Rencontres n'est plus du tout adapté aux besoins des différentes associations qui exploitent ce bâtiment.

Je rappelle également le concert de la Sainte-Cécile ; ce bâtiment n'est absolument plus adapté en matière d'accueil du public à tous les niveaux, tant sur l'aspect scénique que respect de l'environnement et déperdition énergétique pour ce bâtiment, qui est un véritable gouffre financier pour la collectivité en matière de fonctionnement.

Je ne vous lis pas le corps de la délibération ; sur les deux années précédentes, nous avons engagé la réflexion avec les différentes associations concernées, pour déterminer les besoins et savoir quelles orientations on pouvait donner à ce Palais des Rencontres ; les orientations ont été exprimées au travail d'un comité de pilotage qui sera reconduit, mais avant tout, nous souhaitons, je l'ai dit en préambule, solliciter nos différents partenaires et les interroger sur leur volonté de nous accompagner sur un projet aussi important sur le territoire.

Je dis « aussi important » car, à l'exemple de ce qu'a pu faire la commune de Brasles, nous avons besoin de salles adaptées, encore une fois, pour accueillir des spectacles à la hauteur de ce que l'on souhaite : de grands événements, avec de beaux équipements, nécessaires et utiles.

L'estimation des prix de l'opération : nous sommes sur 4 M€ HT de travaux ; ce n'est pas un petit projet, mais un projet financier qui ne pourra que s'inscrire dans le temps ; c'est également un projet qui devra être phasé en matière de travaux car l'enveloppe financière est conséquente, premier point, et second point, nous souhaitons également assurer la continuité en partie du service et des événements qui peuvent se dérouler dans ce bâtiment.

**M. le Maire.-** Avez-vous des questions ou des remarques ?

**Mme FECCI-PINATEL.-** Je vois « accompagner la demande de plus en plus prégnante exprimée par les acteurs du milieu culturel » ; quelles sont ces demandes ? Est-ce qu'il y en a beaucoup ? Le Palais des Rencontres, il est vrai, n'est pas terrible, terrible, mais il n'est pas mal quand même.

C'est quelque chose d'important, presque 5 M€, disons 4 M€ et quelques ; c'est lourd quand même ; quel est l'avantage pour les habitants de Château-Thierry ?

Il me semble que des sommes aussi importantes pourraient être utilisées justement à des actions de revitalisation du centre-ville, cela servirait aux gens, et en même temps, une fois que les touristes sont là, cela pourrait leur donner un peu de bonheur, qu'ils soient dans une ville agréable à vivre.

Le Palais des Rencontres, je ne sais pas dans quelle mesure c'est une utilité économique importante.

Vous dites aussi que c'est pour revitaliser le lieu de vie des Blanchards : pour attirer du monde qui viendrait ? Pour que les habitants des blanchards viennent au Palais des Rencontres ? Je ne sais pas ...

On nous avertit de 4 M€ et quelques de travaux ; quel est le détail des travaux ? Que va-t-on faire ? Cela me paraît bien lourd !

Au final, on dit que l'on va solliciter une subvention la plus élevée possible et une subvention d'autres intervenants, et la commune s'engage à payer pour le reste ; on nous demande, pas seulement à moi mais à vous tous, un blanc-seing pour des travaux dont on ne connaît ni le détail ni la consistance ; bien entendu, réfléchissons à cela et pensons à l'utilisation un peu plus directement utile aux gens de la commune.

**M. COPIN.-** Je voulais savoir si l'on avait une idée de la subvention émanant du Conseil Général pour connaître la dépense effective de la ville.

**M. le Maire.-** D'autres questions ? Des commentaires ?

**M. REZZOUKI.-** Quelques précisions : vous nous interpellez sur l'opportunité ou pas de restructurer ou réhabiliter le Palais des Rencontres : je ferai la réponse la plus simple du monde : ayez au moins l'intérêt d'aller voir le Palais des Rencontres et son état ; prenez connaissance de l'état de ce Palais des Rencontres.

Dans cette assemblée, je m'avance peut-être, vous êtes la seule à remettre en cause l'intérêt purement technique de réhabiliter et rénover ce Palais des Rencontres ; vous pouvez juger aujourd'hui qu'il n'y a pas de nécessité de réhabiliter le Palais des Rencontres, tout comme nos prédécesseurs ont jugé qu'il n'y avait pas de nécessité de réhabiliter le Centre socio-culturel de la Rotonde, tout comme nos prédécesseurs ont pris leur temps pour pouvoir réhabiliter la MAFA, tout comme nos prédécesseurs également ont pris leur temps pour pouvoir restructurer le cœur de ville.

Oui, on peut aujourd'hui se dire que l'on a peut-être d'autres choses à faire sur l'aspect financier, oui, mais encore une fois, c'est un projet, je l'ai dit, qui sera phasé dans le temps, de par l'étendue des investissements à effectuer sur le Palais des Rencontres.

Quant à aller dans le détail de ce qu'il y a à réaliser, je l'ai dit en préambule : on se fait accompagner par les acteurs du territoire ; je les ai nommés, je vais les renommer : la Compagnie l'Echangeur, le Festival Jean de La Fontaine, le Conservatoire de Château Thierry, l'Union musicale, événement de la collectivité, le Carrefour des Stars ; mais j'ai le sentiment que vous n'avez pas la mesure de ce bâtiment, de son histoire, de ce qu'il apporte au territoire.

Je ne comprends pas votre position et derrière le sous-entendu disant : qu'est-ce que peut apporter (je résume, peut-être mal, mais je pense n'être pas loin de la vérité) la culture au territoire, si je suis votre raisonnement ; c'est bien ce que vous remettez en cause ; quel est l'intérêt aujourd'hui de réaliser des investissements dans un contexte économique ...

**Mme FECCI-PINATEL.-** Mais je n'ai rien dit de tel.

**M. REZZOUKI.-** Permettez-moi de terminer : dans un contexte aussi dur, c'est pour ma part et je pense pour la plus grande majorité, un moyen

d'accompagner également les entreprises locales et de redynamiser l'aspect purement économique, de donner du travail à des acteurs locaux à un moment donné, sur l'aspect purement travaux.

La participation des associations, la définition exacte de ce qui va être fait, nous serons accompagnés, tout comme nous l'avons été pour la MAFA et les différents projets que nous avons engagés et réalisés, par le biais d'un comité de pilotage où l'ensemble des acteurs, sociaux, économiques, culturels, seront associés.

Sur la participation de la ville, je ne peux pas prendre, et vous comprendrez que le Conseil municipal, même en la présence de Mme la conseillère générale (je la remercie par avance, car je ne doute pas aujourd'hui de la position du Conseil général sur un projet aussi important et structurant pour le territoire du Sud de l'Aisne, et la position qui ne pourra être que positive du Conseil Général), la Ville ne pourra s'engager qu'en fonction de l'engagement de nos différents partenaires. Tout comme nos partenaires se sont engagés sur les autres projets, comme la MAFA où par le biais du CDDL où le Conseil Général s'est engagé.

Je déborde peut-être un peu du cadre du conseil municipal, mais tout comme le Conseil général s'est engagé pour les différents projets, comme celui de la station d'épuration, la Rotonde ; oui, nous comptons sur le Conseil Général ; nous verrons bien quelle sera la part restant à la ville de Château-Thierry ; nous avons l'espoir d'aller jusqu'à 70 % car la règle a changé, de subvention et une part restant de 30 % pour la ville de Château-Thierry.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Donc, on verra bien ce qui restera à la charge de la ville de Château-Thierry.

**M. REZZOUKI.-** Oui, mais laissez-moi finir.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Je prends la parole. Nous ne pouvons pas voter quelque chose dans le brouillard le plus complet. Quand on aura les subventions, on verra.

**M. GENDARME.-** On vient de nous interpellé, je me suis senti interpellé sur la manière dont on pourrait envisager cette délibération et d'entendre qu'il fallait donner un blanc-seing pour celle-ci ; madame la conseillère municipale, j'ai un peu de mal à vous suivre depuis votre arrivée au conseil municipal ce soir ...

**Mme FECCI-PINATEL.-** Oui, je sais.

**M. GENDARME.-** ...80 % des délibérations vous vous êtes abstenue, voire opposée ; pour ma part, ce que j'ai envie dire sur ce type délibération, loin de moi d'être vaillant sur la culture ou sur les explications de Mohamed REZZOUKI, notre politique doit rester cohérente ; elle est cohérente depuis plusieurs années sur l'utilisation des fonds publics, en l'occurrence la ville le prouve dans toutes ses opérations de remise à jour depuis notre premier mandat et maintenant le deuxième, ce que je ne comprends pas, c'est votre opposition à tout débat dans un conseil municipal ; pour que ce soit constructif, cela m'intéresse toujours. Voir votre opposition à chaque fois ... J'en prends quelques-unes : on demande une subvention pour aider les finances de la ville, vous êtes contre ; on baisse des tarifs, ou on prouve que les tarifs des ALSH n'ont pas été augmentés, vous vous abstenez.

Je voudrais qu'ici cela ne devienne pas trop une cour d'école ; s'opposer pour s'opposer, c'est bien, mais un débat constructif c'est encore mieux !

**Mme FECCI-PINATEL.-** Je suis désolée, je suis obligée de répondre. Je suis attaquée personnellement, d'ailleurs je suis toute seule bien sûr, mais si vous ne voyez pas la cohérence, sur cette délibération je dis qu'il ne faut pas voter dans le brouillard ; qu'y a-t-il d'extraordinaire ? J'ai voté un certain nombre de choses ; ne dites pas que je n'ai pas voté les tarifs municipaux, j'ai demandé s'ils avaient été augmentés et on m'a dit non ; ça va. L'histoire des friches commerciales, je m'en suis expliquée ; pour les cessions, pareil ; je pense que ce qu'il faut est que l'on soit informé ; mais voter dans le brouillard le plus complet sans savoir ce qui va rester à la charge de la commune, soyons raisonnables, nous ne votons pas cela.

Vous vous absteniez désormais, cher Monsieur, de me prendre à partie personnellement ; vous devez me respecter en tant que conseillère municipale !

### ***Brouhaha***

**M. EUGENE.-** Je voudrais rappeler que voici moins d'un mois, j'ai présenté ici le rapport de la Chambre régionale des comptes qui soulevait le fait que le montant des subventions reçues, perçues par la ville, avait fortement augmenté lors du dernier mandat et d'ailleurs, la chambre régionale des comptes en félicitait l'équipe municipale précédente ; vous-même, Madame FECCI-PINATEL m'avez avoué en commission, vous ne voulez peut-être pas le faire ici devant tout le monde parce qu'il y a du public, que vous étiez tout à fait d'accord sur le bilan assez impressionnant de l'équipe précédente d'un point de vue financier.

J'ai donc du mal à comprendre pourquoi aujourd'hui en conseil municipal vous m'expliquez que cette fois-ci, on donne des blancs-seings et que l'on n'est pas sûr de recevoir l'argent que l'on espère ; je trouve qu'il y a un double discours entre la commission et le conseil municipal.

**Mme FECCI-PINATEL.-** En commission ...

**M. le Maire.-** Monsieur GENDARME ayant demandé la parole avant vous, je vous demande de respecter la règle.

**M. GENDARME.-** Une simple précision : je n'ai pas manqué de respect à Madame la conseillère municipale, j'ai juste donné mon sentiment sur des choses qui devraient être indiquées : la cohérence fait toujours du bien dans une collectivité ; vous pouvez vous opposer à tout, mais vous ne pouvez pas nous dire que nous allons voter un blanc-seing, ce n'est pas le cas. Pour la cohérence de notre action depuis des années, il n'est pas question de donner un blanc-seing, mais de faire voter une délibération et de la faire vivre ensuite pour aller chiffrer ces subventions.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Quand j'aurais besoin de leçons, je vous en demanderais, Monsieur GENDARME.

Je suis désolée, sur la cour régionale des comptes, contrairement à d'autres personnes qui se sont opposées, vous aurez remarqué que je n'ai pas fait de remarque particulière, sauf sur l'importance des contrats jeunes ; je l'ai dit, dans les 750 lignes, les comptes sont corrects ; mais la comptabilité est une chose et le bien-fondé des dépenses en est une autre.

Il y a des dépenses, elles ont été réglées ; il y a ces malheureux comptes publics, pour lesquels j'ai voté pour leur libération car je pense que l'on ne peut pas demander à des fonctionnaires 30.000 € de remboursement ; j'ai voté pour qu'ils soient libérés ; dans le conseil, ce n'est pas ce que l'on a mis mais j'ai voté pour qu'ils soient libérés ; je n'ai pas d'esprit de système, moi.

**M. FRERE.-** Je ne peux pas m'empêcher et je le dis avec ma formule, je suis « sur le cul » de découvrir qu'un castel pouvait être contre la rénovation du Palais des Rencontres ; il suffit d'y avoir été une fois dans sa vie pour voir qu'il n'est pas fonctionnel, qu'il est moche ; cela ne suffit pas pour engager des millions, mais il n'est pas fonctionnel, il n'est pas adapté à l'accessibilité, etc.

Daniel GENDARME, une petite parenthèse, évitez de demander au Front National d'être cohérent dans ses positions, à mon avis, c'est une gymnastique intellectuelle qui est extrêmement difficile.

La parenthèse fermée, je m'intéressais juste à l'aspect accessibilité, voici un an le projet de loi mettant en demeure pour l'accessibilité des bâtiments a été repoussé de 2015 à 2017 ; aujourd'hui, la nouvelle loi remet en cause beaucoup d'obligations qui étaient faites par la précédente, à savoir qu'elle apporte énormément de dérogations pour ne pas arriver à la pleine et entière accessibilité des locaux.

Je voulais avoir l'engagement que la ville, le département, tous ceux qui sont parties prenantes dans ce dossier, au vu des montants engagés, ne chercheront pas les portes dérobées que permettent les dérogations et que nous aurons une accessibilité réellement pleine et entière pour l'ensemble du public sur ce bâtiment.

**M. le Maire.-** Nous n'avons pas de crainte à avoir là-dessus : l'accessibilité sera revue et améliorée sur cet espace.

Franchement, ce débat doit nous interpeller ; il est vrai qu'un certain nombre de personnes qui sont ici nouvellement élues, qui l'ont été par le passé, font peut-être référence à ce qu'a été le Palais des Rencontres voici 20 ou 25 ans.

Je suis atterré de cette méconnaissance ; quand on est élu, on doit connaître la ville. On doit pouvoir dire que le Palais des Rencontres, à travers ses vitres qui s'écroulent, dont nous pourrions avoir des accidents sur le sol du hall d'entrée, et entendre dire « laissez ça comme ça, ça coûte trop cher » ; quand vous demandez « est-ce utile ? », c'est que vous ne voyez pas la nécessité de la rénovation de notre patrimoine ; ce doit être pareil pour le gymnase. Nous sommes en train de faire la rénovation, la réhabilitation du gymnase Adrienssens ; ce soit être pareil pour les écoles, partout ; il y a une nécessité d'entretenir ce patrimoine, délaissé trop longtemps, qui nécessite aujourd'hui des engagements lourds, que ce soit à travers le respect des normes ou la fonctionnalité ; bien évidemment, il doit servir de développement culturel, associatif, mais il est utile tous les jours.

Quand on reçoit les jeunes qui passent le permis de conduire, ceux qui cherchent du travail au travers du centre d'information et d'orientation, toutes les manifestations, il faut vivre sur le territoire pour savoir ce qui se passe là-haut.

Il ne s'agit pas de faire un petit tour de temps en temps, il faut aller voir ce qu'il en est ; ce n'est pas par gaité de cœur que nous sommes contraints aujourd'hui de remettre en état cet équipement ; c'est une nécessité.

Après, on peut avoir dans le projet politique qu'il ne se passe rien pendant 6 ans, c'est le choix de certaines collectivités ; sans oublier que certaines collectivités pensent à augmenter les indemnités du Maire ; nous ne l'avons pas fait ; sans pour autant oublier que nous avons désendetté la ville pendant 6 ans ; j'aurais aimé que pendant ces années, ces personnes qui donnent des leçons et qui étaient ici au conseil municipal puissent ne pas avoir contribué à l'endettement, ne pas avoir contribué non plus à l'augmentation de la fiscalité, qui était la plus élevée du département de l'Aisne ; non seulement nous avons désendetté, et Sébastien EUGENE a eu raison de rappeler le rapport de la cour régionale des comptes : on désendette et on n'augmente pas la fiscalité ; ce sera le schéma qui sera le nôtre ; mais cela ne veut pas dire que l'on arrêtera d'agir ; qu'est-ce que c'est que cette volonté de ne rien faire ? Ce n'est pas comme cela que l'on va contribuer à faire avancer le territoire.

On voit bien là les limites des choix politiques qui s'expriment ; laissons s'écrouler, ou alors il fallait mettre par terre le Palais des rencontres, comme il fallait écrouler les gymnases ; et en ce qui concerne les leçons de gestion des fonds publics, il y a eu des expériences qui ont été faites dans d'autres collectivités et ce n'est pas le cas de la ville de Château-Thierry aujourd'hui et ce ne sera pas le cas demain, Madame !

Revenons donc à des considérations purement factuelles : il s'agit comme nous l'avons toujours fait pour tous les investissements, les équipements, de solliciter des subventions ; cela vous fait rire ; cela fait rire de dire que l'on espère avoir 70 % ! C'est la première demande que nous formulons en lisant la délibération, car il y a des règles du Conseil général qui font qu'aujourd'hui, si nous demandons dans l'enveloppe traditionnelle du département, nous n'aurons pas de subvention ; il faut que nous fassions une demande de type exceptionnel, comme nous ferons la demande à la Région, mais je sais que là-dessus, nous n'aurons pas besoin d'avoir du soutien des conseillers régionaux locaux ; puisqu'on est contre ce genre d'équipement ! Cela montre bien les choix politiques qui sont faits, qui ne sont pas du tout les nôtres.

Je vous propose de pouvoir solliciter le conseil général, le conseil régional, l'Europe, la caisse d'allocations familiales, et d'autres, pour nous aider à financer ; et nous reviendrons vers vous pour vous dire « voilà ce que nous avons obtenu et voilà ce que nous allons faire » à travers les appels d'offres qui seront mis en œuvre ; car là, nous avons choisi un architecte, un maître d'œuvre, qui a fait une analyse de ce qu'il fallait faire.

Je vous propose que la prochaine fois, nous puissions projeter quelques vues du Palais des Rencontres tel qu'il est, puisque certains veulent ignorer ce qui se passe dans cette ville.

En ce qui concerne la nécessité de redynamiser le centre-ville, nous avons mis 1,5 M€ sur la place Jean de La Fontaine, c'est certainement trop élevé !

Comment faire les aménagements dans le centre-ville ? C'est certainement ce qu'il ne faudrait pas faire ! Et bien si, on fait les deux, à la fois ce qui est indispensable pour le rayonnement, mais aussi ce qui est indispensable pour le vivre ensemble et pour le développement du territoire. Franchement, le Palais des Rencontres, entendre dire que c'est inutile, que cela ne sert à rien, qu'il faudrait le laisser ainsi...

Je souhaiterais pour la prochaine fois que nous puissions filmer les débats et les retransmettre dans toutes les chaumières des habitants de Château-Thierry ; je pense que ce sera édifiant ! Comment peut-on être conseiller municipal et porter des réflexions de ce niveau ? Je souhaite que nos habitants le sachent, avec force.

**M. BOUTELEUX.-** J'aimerais renchérir sur ce qui vient d'être dit ; je suis fier quand ma ville peut recevoir des invités dans de bonnes conditions ; c'est une image de la ville que vous avez ; nous avons reçu récemment l'agence régionale de santé représentant pour le PNNS ; je peux vous dire que quand vous arrivez dans de beaux endroits, cela donne une bonne image de la ville.

Je rebondis sur ce qu'a dit le Maire ; quand vous arrivez aujourd'hui madame au Palais des Rencontres, si vous étiez étrangère à cette ville, honnêtement ...

Cela sert à quelque chose, c'est important et cela a été dit ; cela sert pour les gens de notre ville, les citoyens, et plein d'actions, actions de la ville intra et actions de la ville extra ; c'est une image de la ville ; je m'étonne que vous puissiez dire que ce n'est pas si mal que cela ; allez voir ! Je suis frappé par cela, par le sol dont les dalles se soulèvent, le béton est à nu, ... C'est ce que vous voyez. Quand vous venez de l'extérieur, c'est ce que vous voyez à cet endroit. Je tiens à le dire.

Je suis également atterré par ce que l'on entend ce soir, je vous le dis.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Il faut quand même que je réponde : j'ai dit « on peut se poser des questions sur l'utilité économique », tout le monde me tombe dessus, mais il y a quand même une chose : on nous demande un blanc-seing pour des travaux, on s'engage à payer sans avoir les subventions, j'attends de savoir combien cela va coûter ; est-ce aberrant ou extravagant ? Je ne trouve pas.

Ce serait quand même pas mal de passer à autre chose, car une seule conseillère municipale qui fait le spectacle ...

**M. EUGENE.-** Nous allons procéder au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 30***

***Contre : 1 (Mme FECCI-PINATEL)***

***Abstention : 1 (M. COPIN)***

**M. le Maire.-** Je vais clore le Conseil et laisser la parole à la conseillère générale sur les deux délibérations.

**Mme FUSELIER.-** Je n'étais pas venue répondre en lieu et place du Président du Conseil Général, ni d'ailleurs de l'Assemblée complète, car vous l'imaginez bien, comme ici, la démocratie règne, et la décision sera prise certainement dans l'instance du Conseil Général après débats, après vote du budget, etc.

J'ai bien compris en revanche qu'il s'agissait aujourd'hui d'un plan de financement prévisionnel, qui va demander des subventions aux différents partenaires.

Je ne me prononcerai pas bien sûr sur cette question, si ce n'est que je trouve cela complètement naturel en tant que Présidente de la communauté de communes car c'est à ce titre que je suis là ce soir ; je pense qu'il en va de la responsabilité des élus des collectivités locales, territoriales, que d'être les garants de la sauvegarde du patrimoine d'une ville, d'une collectivité, d'une commune, d'un espace, qu'il soit un patrimoine historique, un patrimoine culturel, voire même un patrimoine industriel en friche ; on voit bien que dans ces cas – et vous parliez tout à l'heure des friches commerciales – on a d'autres patrimoines de ce type, lâchement abandonnés, de l'initiative privée, si la puissance publique ne s'y substitue pas, nous avons un certain nombre de friches dégradantes d'entrée de ville.

Puisque l'on m'invite à évoquer en quelques mots le partenariat que nous avons mis en place sur la convention dans le cadre de l'aménagement de la maison de l'amitié franco-américaine, où un partenariat de copropriétaires est mis en place depuis le début de cette opération, avec l'engagement de la communauté de communes de financer la rénovation complète et la reconstruction de la partie consacrée à ce qui était de sa compétence, c'est-à-dire l'office intercommunal de tourisme, nous arrivons à la fin des travaux de rénovation complète et de reconstruction du bâtiment.

Il s'agissait aujourd'hui, avant son ouverture, de ne pas perdre de temps pour que, comme l'a rappelé Mohamed REZZOUKI, ce projet soit à la fois un projet qui ne soit pas seulement des murs ; on l'a bien compris, c'est un projet qui doit avoir du sens, et ce sens aujourd'hui de transfert de l'office du tourisme, il ne s'agit pas simplement d'un déménagement de l'office de tourisme tel qu'il est aujourd'hui, avec ses tables, ses chaises, sa borne, nous sommes sur un projet d'aménagement d'un concept : une maison de tourisme qui va rejaillir beaucoup plus largement que le territoire de la communauté de communes, car vous le savez bien, nous sommes assez exemplaires dans le département de l'Aisne : cette démarche de maison du tourisme est la première, elle est assez unique.

C'est à ce titre que l'ADRT, qui est l'ancien comité départemental du tourisme, l'agence de réservation touristique de l'Aisne, nous a proposé de financer cette étude pour la tranche ferme et le financement complet de l'ADRT, car notre projet est exemplaire ; de ce point de vue, pour qu'il y ait une cohérence du bâtiment et de son fonctionnement (car nous avons, certes, deux propriétés différentes, deux budgets différents, investissement et fonctionnement), nous aurons à avoir une démarche cohérente d'ouverture au public d'un bâtiment dont les activités seront complémentaires, l'une appelant le public de l'autre, et cela est essentiel également.

C'est à ce titre que, première étape d'une mutualisation ... Car on n'utilise pas des mots, ce n'est pas un catalogue que l'on déballe régulièrement, derrière les mots on met des actes, et qu'est-ce qu'une mutualisation ? C'est la réalité, c'est partager des frais, des cabinets pour que cela coûte moins cher et que nous soyons

cohérents in fine sur le projet ; voilà pourquoi cette convention, je suis très heureuse que nous ayons pu la monter ensemble. Cela n'a pas été facile, forcément, tout le monde n'étant d'accord sur tous les cabinets, ils sont toujours un peu frileux, mais là nous serons sur un fonctionnement cohérent de ce territoire.

Quant aux autres demandes, nous en sommes là aujourd'hui car c'est le résultat ; nous parlons de la MAFA, nous parlons du Palais des Rencontres, je peux vous parler de la piscine, des bâtiments RFF derrière la gare ; nous sommes sur le même sujet, un abandon de ces bâtiments pendant trop longtemps, pendant trop d'années ; aujourd'hui, on assiste à des projets qui restent coûteux, parce que les travaux n'ont pas été faits suffisamment en temps et en heure, ces travaux de maintenance, de rénovation, d'adaptation, auraient été faits toutes ces années, certes, nous aurions dû aujourd'hui les aménager, et je rejoins bien sûr la question de l'accessibilité totale, elle est évidente sur des bâtiments neufs et rénovés, mais aujourd'hui ce sont tous les investissements qui n'ont pas été faits dans les années, et qui auraient dû être faits.

**M. le Maire.-** Je vous remercie, nous reprenons le cours de nos travaux.

## **PERSONNEL**

### **CHSCT commun entre la ville et le CCAS – Création**

**M. DUCLOUX.-** La loi prévoit la création d'un CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 salariés ; c'est le cas à la fois pour le CCAS et pour la ville de Château-Thierry, car la commune a 367 agents et le CCAS 65 soit un total de 432 ; elle permet de ce fait la création d'un CHSCT commun, que je vais vous demander d'approuver ce soir.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 2 juillet, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin, je vous demande la création d'un CHSCT commun compétent pour les agents du CCAS et de la ville.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Le CHSCT commun est créé.

### **CHSCT commun entre la ville et le CCAS – Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme.**

**M. DUCLOUX.-** Après cette création, nous allons demander de fixer le nombre de représentants, du personnel et de la ville ; considérant que l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est de 432 agents, nous vous demandons de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et un nombre égal de représentants de la ville et en même temps, avoir 4 suppléants dans chaque groupe.

Je vous propose de désigner pour représenter la commune au sein du CHSCT M. REZZOUKI, M. DUCLOUX, Mme LEFEBVRE et l'ouverture pour 1 candidat sur le 4<sup>ème</sup> siège ; y a-t-il d'autres candidats que M. COPIN qui a manifesté sa candidature ?

**M. le Maire.-** Nous avons sollicité l'opposition municipale pour ce siège.

**M. COPIN et M.FAUQUET se présentent.**

Mettez-vous d'accord : il y aura besoin d'un titulaire et d'un suppléant.

**M. DUCLOUX.-** A ce sujet, je vous annonce les suppléants : Mme DOUAY, M. MARLIOT, Mme BONNEAU, et un 4<sup>ème</sup> candidat qui sera ou bien M. COPIN ou bien M. FAUQUET.

**M. FAUQUET.-** Nous nous sommes mis d'accord ; le titulaire est M. COPIN et le suppléant est moi-même.

**M. DUCLOUX.-** Nous allons pouvoir passer au vote, à moins de questions.

**(Aucune intervention)**

**Résultats du vote :**

**Pour : 31**

**Abstention : 1 (Mme FECCI-PINATEL)**

Les membres suppléants et titulaires sont donc élus au CHSCT commun.

### **Comité technique placé auprès de la ville et du CCAS.**

**M. DUCLOUX.-** Il nous faut fixer le nombre de représentants du personnel à ce comité technique paritaire ; nous fixons ce nombre à 4 titulaires et 4 suppléants, comme pour le CHSCT. Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Unanimité du Conseil municipal**

**M. le Maire.-** Madame FECCI-PINATEL, là vous avez voté pour ! Je ne voudrais pas surtout pas que vous reveniez vers moi en demandant ...

**Mme FECCI-PINATEL.-** Vous me lâchez un peu la grappe... (Inaudible)

**M. le Maire.-** Permettez ; soyez moins grossière ; je vous en prie, un peu d'éducation puisque vous le réclamez ; tout à l'heure sur une même délibération, vous vous êtes abstenue, là en toute délicatesse, afin qu'il n'y ait pas de méprise, sur une délibération identique, je vous rappelle que vous avez voté pour ; ne venez pas me dire tout à l'heure que vous vous êtes trompée.

Je reprends : abstention sur la 1<sup>ère</sup> et vote pour sur la 2<sup>ème</sup>.

**Mme FECCI-PINATEL.-** (Inaudible)

### **Mise à jour du tableau des emplois permanents.**

**M. DUCLOUX.-** Il y a une demande de suppression et de création d'un emploi au Conservatoire municipal ; nous supprimons un emploi et créons un autre emploi pour un changement de titulaire du poste ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Mme NOTARFRANCESCO.-** En tant que professeur de musique, je ne souhaite pas prendre part au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 31***

***Non participation au vote : 1 (Mme NOTARFRANCESCO)***

**Chantier d'insertion – Convention avec « Un Château pour l'emploi ».**

**M. DUCLOUX.-** Il a été décidé de mettre en valeur les cuisines royales du Château, nous en avons parlé, nous voulons passer un partenariat avec une association « un château pour l'emploi », qui est un chantier d'insertion de Coulcy le Château, qui remet en valeur le magnifique château de Coulcy ; pour mettre en valeur ces cuisines, nous voulons un partenariat avec ce chantier d'insertion. Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**EDUCATION-JEUNESSE/VIE CITOYENNE**

**Ecole maternelle Bois Blanchard – Aide exceptionnelle.**

**Mme CLERBOIS.-** Les effectifs de l'école maternelle Blanchard en moyenne section ont augmenté, maintenant il y a 74 enfants, répartis sur 3 classes ; les classes ne disposent pas toutes de jeux appropriés en moyenne section et la directrice Madame WRONIAK demande des crédits supplémentaires afin d'acheter des jeux pédagogiques pour cette classe. Il serait possible d'attribuer à l'école maternelle Blanchard une subvention exceptionnelle de 250 € afin que la coopérative puisse faire l'acquisition des jeux.

Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**Règlement intérieur Espace famille – Modification.**

**Mme CLERBOIS.-** Compte tenu de l'application de la réforme des rythmes scolaires, il est juste ajouté le point sur les nouvelles activités périscolaires, à savoir les modalités d'inscription et désinscription auprès d'Espace famille et rappeler au niveau des ALSH et de la restauration scolaire tout ce qui concerne les inscriptions et désinscriptions. Il avait ensuite été précisé qu'en cas de fréquentation de la restauration scolaire sans prévision, le tarif maximum serait appliqué (c'est la délibération du conseil municipal du 16 juin) et qu'en cas de prévision de la restauration scolaire sans consommation du repas, le tarif maximum serait appliqué également. Y a-t-il des interventions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**Création du conseil des sages**

**Mme DOUAY.-** Fidèles aux engagements que nous avons pris lors des dernières élections municipales, nous nous étions engagés à créer un conseil des sages, nous avons travaillé en ce sens et nous sommes appuyés sur l'OCPRA, l'Office Castel pour la Retraite Active ; une charte a été élaborée ; vous voyez que ce conseil des sages sera ouvert aux personnes de 55 ans et plus, inscrites sur les listes électorales de la ville. Les lettres de candidature vont être envoyées avec une demande de motivation pour participer à ce conseil des sages ; en principe, dès le mois de janvier, il sera effectif.

Je vous demande de bien vouloir approuver la création de ce conseil des sages ; avez-vous des questions ?

**Mme FECCI-PINATEL.-** Je vois que le choix des critères et le mode de sélection appartient à la seule municipalité. Est-ce qu'on peut avoir des précisions ?

**Mme DOUAY.-** Monsieur le Maire va chapeauter ce conseil des sages et nous avons dans le règlement intérieur prévu cela ; c'est municipal.

**Mme FECCI-PINATEL.-** J'entends que l'on fait un appel à candidatures, comment va-t-on choisir ?

**Mme DOUAY.-** Nous avons mis en place plusieurs critères ; le premier des critères sera l'appartenance à tous les lieux de vie de la ville ; il faudra qu'il y ait une représentation sur toute la ville ; la parité sera ensuite au maximum de rigueur ; ensuite, ce sera surtout au niveau de l'appartenance à la ville et de la parité, nous verrons ensuite au niveau des catégories socio-professionnelles, mais ce point n'est pas encore tout à fait arrêté ; disons la représentation la plus grande possible sur la ville. Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 31***

***Abstention : 1 (Mme FECCI-PINATEL)***

**SPORTS**

**Rénovation du sol sportif du gymnase Adrienssens**

**M. le Maire.-** C'est là encore une demande de subvention.

**M. DUCLOUX.-** Oui, au Conseil général ; nous avons une oreille attentive dans la salle, nous allons pouvoir continuer !

La ville souhaite poursuivre les travaux de rénovation du gymnase Adrienssens ; actuellement, nous rénovons les vestiaires ; il faut savoir que le sol date quand même de 1989 ; il est assez usagé et en très mauvais état ; il consiste en la dépose du revêtement actuel et la pose d'une résine polyuréthane coulée sur place ; le montant des travaux est estimé à 82.728 € ; il est proposé au conseil

municipal de solliciter une subvention au conseil général de l'Aisne, dans le cadre de l'aide départementale pour la réhabilitation et l'extension des lieux de sport à usage prioritaire des collégiens ; c'est le cas, car il se situe juste en bas du collège Jean ROSTAND ; nous vous demandons donc d'approuver cette demande de subvention ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Unanimité du Conseil municipal**

**M. le Maire.-** Je me permets là un commentaire : il ne s'agit que d'une demande de subvention et je n'entends pas de blanc-seing ou autres ; c'est exactement la même délibération que celle proposée tout à l'heure ; je suis d'accord, on ne va pas parler de cohérence.

**M. DUCLOUX.-** Vous savez bien que le sport est un dénominateur d'unanimité, Monsieur le Maire.

**M. le Maire.-** Comprenne qui pourra !

### **Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.**

**M. DUCLOUX.-** Nous vous demandons de les adopter pour les clubs sportifs qui en ont fait la demande ; 6 demandes sont présentées,

- la boxe thaïlandaise pour l'achat de matériels,

- le Château-Thierry Natation pour un déplacement aux Championnats de France, ce qui est remarquable,

- le Paris-Colmar, une aide financière lors de la manifestation du départ à Château-Thierry de cette marche,

- la boxe anglaise, car dans leur demande de subvention, ils s'étaient fourvoyés, et comme c'est une nouvelle association, reprise avec un nouveau dirigeant, il a demandé de réviser sa demande de subvention,

- le Triathlon Club de l'Omois pour notre participation au Jean La Fon'Trail.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Ce montant de 3.650 € a déjà été voté au mois de mars sur la convention globale de l'aide aux associations sportives. Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Unanimité du Conseil municipal**

**M. le Maire.-** Nous avons eu le privilège de recevoir les représentants de l'association, un des vice-présidents de l'assemblée de l'athlétisme concernant le Paris-Colmar 2015 ; pourriez-vous nous en dire des mots ?

**M. DUCLOUX.-** Il est prévu une réforme pour l'édition du Paris-Colmar 2015 ; le Paris-Colmar partira donc de Château-Thierry, mais auparavant il y aura eu un départ de Charly-sur-Marne uniquement pour les féminines, à partir de 9 heures 30, pour arriver à Château-Thierry en faisant une boucle ; dans un 2<sup>ème</sup> temps, les hommes partiront en même temps, mais feront une boucle dans Château-Thierry pour repartir vers Colmar.

Nous aurons au moins 3 à 4 passages des marcheurs sur Château-Thierry pour le départ 2015 ; ce sera vraiment une animation du Paris-Colmar sur Château-Thierry en 2015.

**M. le Maire.-** Donc, cela a bien lieu ?

**M. DUCLOUX.-** Mais bien sûr !

**M. le Maire.-** Il me semblait qu'il y avait des inquiétudes.

**M. DUCLOUX.-** Il y a toujours des oiseaux de mauvais augure pour nous dire que la catastrophe va arriver ; il n'y a pas de problème.

**M. le Maire.-** Il est bon de le rappeler ; je pense que tout le monde est rassuré.

**M. DUCLOUX.-** Je peux les rassurer.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **CCRCT – Compétence aide à domicile – Modification des statuts.**

**M. le Maire.-** C'est une modification des statuts ; la communauté de communes a décidé de modifier ses statuts pour prendre la compétence d'aide à domicile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et donc, c'est une décision très importante ; à travers ce choix, c'est la volonté de faire que toutes les personnes âgées puissent être maintenues à domicile le plus longtemps possible sur l'ensemble du territoire ; cela avait été un des premiers choix formulés par la communauté de communes pour ce qui était de la prise en charge de la compétence « portage de repas » ; à l'égide de Pierre LEMRET, il était inadmissible que seuls les habitants de Château-Thierry puissent bénéficier de ce service.

La communauté de communes a repris, dans une de ses premières actions, le portage de repas ; je remercie la communauté de communes et sa Présidente de vouloir faire que l'ensemble de la structure de l'aide à domicile, les gardes à domicile, etc., puisse s'étendre sur tout le territoire de la communauté de communes, avec des services identiques, mais aussi des aspects de carrière professionnelle identique pour l'ensemble des acteurs ; c'est une décision politique de 1<sup>er</sup> ordre, un engagement très fort, un volontarisme politique que je tiens à souligner ; cela montre bien que l'on ne reste pas seulement sur la ville, que l'on veut que tout le monde puisse bénéficier de ces services.

**Mme LEFEVRE.-** Nous travaillons tous pour une équité, le service d'aide à domicile de la ville de Château Thierry s'est modernisé depuis quelques années, nous avons un service efficace, du personnel formé, des agents disponibles 7 jours sur 7 ; cette modernité se ressentait sur la ville de Château-Thierry et passé Château-Thierry, les personnes âgées n'avaient pas du tout les mêmes avantages ; nous avons travaillé et je trouve que c'est une bonne idée de permettre à toutes les personnes âgées d'Essomes, de Chierry, de Brasles, à avoir les mêmes droits ; c'est un regroupement de plusieurs structures, un long travail, mais qui s'est mené vraiment dans le même état d'esprit : penser avant tout au maintien à domicile, la personne âgée au domicile, le service de soins, le portage de repas, c'est une avancée pour qu'il y ait vraiment un mieux-être sur le territoire.

C'est ce qui a pu se passer voici quelque temps pour le transfert de compétence de la petite enfance, pour les personnes âgées c'était incontournable.

**M. le Maire.-** Avez-vous d'autres remarques ?

**Mme FECCI-PINATEL.-** Sur le portage de repas, quand ça s'étend sur un territoire aussi grand, cela entraîne des frais supplémentaires ; je vous dis ça car on en a l'expérience ailleurs ; les repas sont moins bons, ils sont stockés et il faut aller partout ; je ne pense pas que ce soit une très bonne chose pour les habitants ; le portage de repas, je pense, doit rester à un niveau plus proche des besoins ; c'est mon avis.

**M. FAUQUET.-** J'ai assisté jeudi soir à la réunion en présence de Madame FUSELIER, je tiens à féliciter Madame la Présidente ainsi que le Docteur BOUTELEUX pour leurs interventions ; je m'excuse, Madame FECCI-PINATEL, je connais des gens qui bénéficient de cela et je peux dire que sur Château-Thierry, c'est très bien fait et il faut le souligner.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Je ne dis pas le contraire.

**Mme LEFEVRE.-** Les besoins se sont fait sentir, la création du service a été faite pour cela ; il y a de plus en plus de personnes qui ont besoin de ce service, le maintien à domicile ; le service d'aide à domicile, le CCAS, le SIAM et autres structures, c'est de l'aide à la toilette, au ménage, à la préparation des repas ; mais la livraison des repas est très bien faite par la cuisine et l'organisation de la communauté de communes : on ne peut même pas entendre ce que vous venez de dire, l'impression de dire que c'est encore un service inutile sur la ville, les personnes âgées en ont besoin.

Sur le Palais des rencontres, son enrichissement, la mise en valeur du lieu, sans polémique, soit, mais sur les personnes âgées qui n'ont pas de famille, qui n'ont peut-être pas les moyens de se faire des repas, peut-être pas les moyens financiers mais les moyens physiques de se lever et de préparer un repas, on ne peut réagir de cette façon là ; ce ne sont pas des cantines agricoles ; ce sont des services qui méritent, qui doivent subsister voire se renforcer ; les demandes sont là, et si elles sont là, c'est qu'il y a une utilité du service.

**M. REZZOUKI.-** Je tenais malheureusement à rebondir sur ce que mes collègues ont pu exprimer quant aux positions de Madame FECCI-PINATEL qui représente un courant politique, le Front National ; c'est la grosse différence aujourd'hui entre des élus progressistes, humanistes, républicains, à la recherche de l'égalité pour tous ; on n'est pas dans le sectarisme, tel que vous pouvez l'exprimer jusqu'à présent.

Les habitants des Blanchard n'ont pas le droit à une réhabilitation d'un Palais des Rencontres, car ce sont certainement les habitants des Blanchard, ou encore plus loin, la culture n'a pas de droit, on n'a pas à avoir d'égard pour elle, les personnes âgées en dehors de la commune de Château-Thierry n'ont pas le droit à cette solidarité. Madame la Présidente, nous aurions pu le rappeler, la ville de Château-Thierry bénéficie par d'autres biais de solidarités de la part de communes avoisinantes ; il y a des services aujourd'hui proposés par la communauté

de communes qui ne pourraient pas l'être si ce n'était pas derrière porté au niveau d'un territoire comme la communauté de communes.

C'est ce qui nous distingue, très clairement, et nous sommes bien heureux de découvrir ce que vous représentez, Madame FECCI-PINATEL, de manière fondamentale, c'est-à-dire le sectarisme à l'état pur.

**M. BOUTELEUX.-** Permettez que je vous réponde.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Je ne vous ai pas attaqué !

**(Brouhaha)**

**M. le Maire.-** Non, Madame FECCI, nous ne l'avons pas interprété, on a très bien compris ce que vous avez dit. Tout le monde a bien compris ce que vous avez dit, ne vous en faites pas !

**M. BOUTELEUX.-** Je vais répondre aisément : je vais le faire en tant que vice-Président au service de la population et au service portage des repas de la communauté de communes ; je suis médecin ; aujourd'hui, je me félicite de la prise de compétence des services d'aide à domicile ; l'action est cohérente car on s'adresse aux autres, à autrui.

Ce qui m'intéresse dans mon action politique et de médecin, car je suis médecin, c'est de pouvoir aider autrui ; je sais aujourd'hui que ce que l'on a fait sur le portage de repas depuis la dernière mandature, c'est que l'on a fait du bien Madame ; quand nous sommes arrivés, il y avait 5 distributions par semaine ; on disait que le week-end, les enfants sont là, il n'y a pas de problème. On a fait du bon travail et les résultats sont là aussi.

Quand on a fait un audit sur la restauration et le portage des repas et M. FAUQUET l'a entendu, les gens sont satisfaits, on s'améliore, on apporte quelque chose, c'est du concret, c'est incontestable ; ce qui change aujourd'hui est que l'on aura de plus en plus besoin de ces services ; quand on assistait aux résultats de la MAIA, on sent que la précarité augmente, que les chiffres sont là et on est obligé de faire quelque chose, Madame.

Je m'inscris en tant qu'élu dans cette mission ; il n'y a pas que la ville de Château-Thierry ; c'est elle qui produit les repas, la restauration, tous ces cuisiniers et chefs se sont formés pour que, quand on donne ces repas, toutes les personnes puissent les manger ; avant, ce n'était pas le cas ; aujourd'hui c'est accessible, une personne âgée qui a des problèmes de dentition peut avoir des textures différentes. C'est réellement un bienfait pour la population et c'est cela est important. Cela ne s'arrête pas à la ville de Château-Thierry, c'est un ensemble, et tant mieux si l'on peut aujourd'hui apporter quelque chose à Essomes, etc. parce qu'on ne s'arrête pas juste à la pancarte Château-Thierry.

Je suis très content ; c'est une des missions du PNNS de lutter contre la dénutrition ; si vous allez à la maison de retraite de Château-Thierry, on parle de 80 % de dénutris. Ces gens ne viennent pas de je ne sais où, ils sont juste à côté de chez vous ; peut-être votre voisin est-il dans cette situation ? Donc, cela ne me gêne pas d'essayer d'apporter quelque chose ; c'est réellement une mission d'élu, Madame.

**M. GENDARME.-** Il est utile de rappeler comme le fait M. BOUTELEUX la qualité des services et objectifs, fixé et atteint : la qualité de ce service à la population ; tout le monde ne comprend pas la même chose quand tu l'expliques ; je suis effaré d'entendre ce type de propos sur des services publics ; je l'ai déjà dit au cours de ce conseil, je suis effaré.

Je voulais remercier un opposant qui part sur des principes de débat constructif et qui reconnaît, bien que n'étant pas du même courant politique que nous, que ce service fonctionne et qu'il est mis en avant pour ces personnes âgées qui vivront de plus en plus longtemps ; nous n'avons pas le droit d'abandonner nos aînés, nous devons protéger ces services publics, quoi qu'il en coûte ; et même si cela coûte à la collectivité, cela doit être mis en place pour toutes les explications données par M. BOUTELEUX.

Mais je le répète, tout le monde ne comprend peut-être pas tes propos comme il devrait les comprendre.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Je suis très étonnée, Docteur ; vous m'accusez au fond d'être contre le portage de repas ; mais j'ai simplement posé la question : est-ce que c'est vraiment plus efficace que cela passe à la compétence de la communauté de communes ou que cela reste au niveau des communes ?

Au niveau des communes, nous sommes proches des besoins, il y a des cuisines très souvent, quand il y a une école.

**M. le Maire.-** C'est faux !

**Mme FECCI-PINATEL.-** J'ai posé la question et là-dessus, vous m'attribuez des choses qui sont dans vos fantasmes ; vous avez des fantasmes, le front national est sectaire, ils ont tout, ils veulent que les vieux crèvent, mais on n'est pas comme cela ; j'ai simplement posé une question.

**M. BOUTELEUX.-** Vous faites un mauvais théâtre là.

**Mme FECCI-PINATEL.-** J'ai quand même le droit de répondre ; vous m'attaquez les uns et les autres ; moi je dis est ce que c'est mieux si c'est à la communauté de communes ou si cela reste aux communes ; je pose la question et là-dessus ... Cela devient grotesque, vraiment !

**M. le Maire.-** Nous allons passer au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 31***

***Abstention : 1 (Mme FECCI-PINATEL)***

Il n'est pas utile de faire du théâtre ou du spectacle.

**M. BOUTELEUX.-** Du théâtre.

**M. le Maire.-** Il ne s'agit pas de faire machine arrière ou de faire du rétropédalage ; tout le monde a bien entendu, au-delà de la question que vous avez posée et à laquelle je vais répondre, quand vous dites que ce n'est pas utile de porter des repas aux personnes âgées ...

**Mme FECCI-PINATEL.-** Je n'ai pas dit cela !

***(Hurlements)***

**M. le Maire.-** Voulez-vous vous calmer ? La bande sera écoutée et nous vous la transmettrons ; Madame FECCI-PINATEL, vous vous êtes posé la question

de l'utilité du portage de repas et avez évoqué la qualité des repas portés à domicile ; voilà ce qui a entraîné ces débats, ne vous en déplaise ; la bande sera là et nous vous proposerons de l'écouter à la prochaine réunion de conseil municipal.

Tout le monde a bien entendu que vous étiez très interrogative sur ce service ; c'est tout à fait votre droit.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Non ...

**M. le Maire.-** Pourriez-vous faire preuve d'un peu d'éducation ?

**Mme FECCI-PINATEL.-** Sur la question que j'ai posée ...

**M. le Maire.-** Je vais y répondre.

**Mme FECCI-PINATEL.-** Je peux quand même poser des questions, je peux quand même m'exprimer !

**M. le Maire.-** Je vais répondre, si la question avait été formulée de façon très précise initialement, je vous aurais apporté une réponse, comme je vais maintenant le faire.

En dehors de la nécessité du service de portage de repas pour les personnes âgées, tel que vous l'avez dénoncé, ne vous en déplaise, la réalité est qu'il faut étendre ce service pour que tout le monde puisse avoir la même qualité de service sur le territoire ; c'est l'enjeu ; le syndicat d'aides ménagères d'Essomes, ou le syndicat d'aides ménagères de Fère-en-Tardenois sur Rocourt Saint-Martin, le but est d'avoir un service identifié, où tout le monde saura qui fait quoi par rapport à cette nécessité de soutenir les personnes âgées. Mais vous avez le droit de dire que l'on n'a pas besoin de porter le repas à domicile, c'est un choix politique, vous avez le droit de le dire ; comme vous avez le droit de dire que vous ne voulez pas que l'on réhabilite le Palais des Rencontres, pour autant, il faut l'assumer tel que cela a été dit.

Je remercie la communauté de communes de s'engager dans cette démarche, qui est une démarche volontariste, de solidarité ; cela a été dit et répété, n'en déplaise à celles et ceux qui sont contre ce genre d'extension.

### **CCRCT – Rapport d'activités 2013.**

**M. le Maire.-** Je vais maintenant la parole à la Présidente de la communauté de communes pour nous présenter le rapport d'activités de 2013 qui ne doit pas faire l'objet de vote ; mais la présence de la Présidente de la communauté de communes montre l'intérêt qu'elle porte (mais on le savait) à l'ensemble des communes membres, à venir ici discuter avec vous de ce que fait la communauté de communes, afin que l'on montre bien qu'il y a deux collectivités, mais une même volonté d'aller de l'avant, que ce soit d'un point de vue de la solidarité vis-à-vis des personnes, comme l'exprimait la délibération précédente, mais également au travers des équipements qu'elle a pu rappeler.

**Mme FUSELIER.-** Je n'ai pas l'habitude d'un tel registre ; vous m'excuserez, mais je vais repartir de cette séance plus résolue que jamais à défendre et mettre en place cette solidarité intercommunale, à laquelle la grande majorité, pour ne pas dire l'unanimité des élus intercommunaux, adhère depuis de nombreuses années.

Vous l'avez vu, tous lu très certainement, et je tiens d'abord à saluer le travail fait par le personnel de la communauté de communes qui a produit ce document ; un rapport d'activité, qui retrace l'activité de l'année 2013, c'est-à-dire avant le début de ce mandat.

C'est important, à la fois pour les élus qui étaient déjà là, pour certains qui étaient vice-présidents, pour les autres délégués, c'est important aussi pour les nouveaux délégués de faire la même chose pour les 25 communes de la communauté de communes ; il est important de montrer que le travail que nous faisons ensemble a d'abord cette vocation essentielle (je l'ai entendu tout à l'heure), si ce n'est l'égalité, de tendre vers une équité de tous nos concitoyens quel que soit le lieu où ils habitent sur ce territoire, sur toutes les communes de la communauté de communes.

Je vais faire une petite synthèse, je suis là pour répondre à vos questions, je ne vais pas vous relire ce document, vous verrez les sujets qui vous intéressent ; je parlerai sous le contrôle du vice-Président Jean-François BOUTELEUX, à l'époque c'était Marie-Eve MARTELLE, Fabrice FRERE ; les nouveaux vice-présidents cette année sont Daniel GENDARME, Catherine GOSSET, Thomas BERMUDEZ, Jean-François BOUTELEUX.

Nous sommes une communauté de communes d'environ 32.000 habitants, sur un bassin, une zone d'emploi importante qui en représente quasiment le double, qui représente les 5 communautés de communes du Sud de l'Aisne où la communauté de communes de la région de Château-Thierry représente la moitié des habitants ; nous portons également la majorité des emplois ; je vous invite si vous y êtes intéressés, à vérifier en 2013 quelles étaient les entreprises présentes sur ce territoire, le niveau d'emploi présent et que nous avons encore malgré les difficultés des entreprises fortement présentes.

Sur ces entreprises et le taux d'emploi, nous faisons partie également, malheureusement pour nous et heureusement par rapport au département de l'Aisne et au niveau national, le département de l'Aisne a des statistiques plus négatives qu'au niveau national, et le sud de l'Aisne a des statistiques nettement meilleures, car notre situation géographique nous permet de tirer notre épingle du jeu par rapport à tous les emplois pourvus, soit en région parisienne, soit en Champagne-Ardenne où nos concitoyens, au prix d'heures de transport, peuvent trouver un emploi que l'on ne trouve pas facilement ailleurs.

Je rappelle que nous avons des compétences obligatoires que nous exerçons comme toutes les communautés de communes de France : ce sont les compétences de développement économique et à ce titre, sur l'année 2013, un certain nombre de travaux ont été lancés sur la zone de la Moiserie, d'aménagement ; cette zone devant NOVACEL devait être aménagée pour accueillir la future piscine ; nous avons fait une visite cette semaine avec M. KRABAL, M. DUCLOUX, des élus de la communauté de communes sur les travaux de la piscine qui ont démarré et je vous invite à aller les voir, c'est impressionnant de voir cette noria de véhicules, de camions ; cela représente beaucoup d'investissements et beaucoup d'emplois sur ce territoire.

Les entreprises locales, dans le cadre d'un marché public, qui ont été sélectionnées, qui ont eu l'intelligence de se regrouper sur le 1<sup>er</sup> lot, auront de la sorte pendant 18 mois des travaux importants à réaliser.

L'aménagement pour qu'une entreprise qui a également commencé ses travaux s'installe à côté ; nous avons d'ores et déjà d'autres pistes pour installer des activités à côté de cette piscine.

On voit bien les effets levier qu'un investissement local peut avoir de manière rapide sur l'investissement privé, l'investissement public attirant l'investissement privé, tout le monde doit y trouver son compte, et c'est ainsi que l'on doit y travailler ; on ne doit pas se substituer, nous la puissance publique, à tous les investissements privés ; ils ont leur place, l'obligation d'être là, des entreprises citoyennes, nous en connaissons ; à côté de cela, nous avons aussi, nous, nos responsabilités, et nous les prenons.

Bien sûr autre compétence obligatoire c'est celle des ordures ménagères ; en 2013, l'objet du rapport a vu la décision prise par la communauté de communes de passer d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères et d'une taxe basée sur le foncier bâti que payaient les propriétaires, quel que soit le nombre d'habitants dans leur maison à une redevance incitative qui va se mettre progressivement en place en 2015 et sera basée désormais sur les quantités produites ; ce ne sera pas au pesage, à la pesée, c'est trop complexe et c'est parfois très difficile à faire passer au niveau de nos concitoyens, mais ce sera au niveau de la levée ; il y aura une véritable incitation pour que nos concitoyens trient mieux, consomment mieux, et de cette manière ne voient pas leur facture diminuer car on ne vend pas du vent mais de la réalité aujourd'hui, mais c'est grâce à tout cela que nous maîtriserons davantage nos factures, qui sont aujourd'hui intolérables en matière de déchets, de collecte sélective, etc.

Nous avons eu une envolée de ces collectes ; aujourd'hui, de grands groupes sont sur ces marchés, nous en sommes prisonniers, c'est à nous de trouver les outils en interne pour lutter contre cela, et le marché que nous avons lancé a permis d'obtenir des marchés qui seront plus attractifs pour la communauté de communes.

Ce sont des compétences importantes dans le budget de la communauté de communes ; ce sont des compétences que nous avons prises, car ce furent des choix politiques ; cette communauté de communes, pour certains, pas la majorité, vous êtes pour, a développé des services à la population justement pour mettre en œuvre cette équité au plus près des habitants, pour qu'ils aient, quel que soit l'endroit où ils habitent, un égal accès aux droits, aux soins, au portage de repas, à un certain nombre de ces services que nous mettons en place, la réduction de la fraction numérique avec Picardie en Ligne, et donner une chance aux personnes âgées à travers le portage de repas ; ce n'est pas nouveau, cela fait des années que nous le faisons ; cela fait des années que nous portons ces repas et nous avons pu améliorer la qualité ; Jean-François BOUTELEUX en a parlé, alors qu'une enquête de satisfaction a été faite sur cette qualité des repas.

Je remercie le service de la cuisine municipale d'avoir su prendre en compte ces dernières années, les attentes de nos concitoyens plus âgés, qui éprouvaient des difficultés d'alimentation, souffraient de dénutrition ; la nutrition est essentielle à une bonne santé.

Nous prenons en compte également le jeune public dans le cadre d'une compétence transférée dans l'ancien mandat, c'était la prise en compte de la petite enfance, avec le transfert d'une première crèche qui avait une liste d'attente infernale : 50 à 60 enfants qui ne trouvaient pas de solution, des mères de famille qui ne pouvaient pas aller travailler ; car c'est cela aussi : comment les jeunes couples s'en sortent-ils mieux ? Souvent quand il y a deux salaires.

Quand il y a deux salaires, ce ne sont pas eux que l'on retrouve pour demander des aides ; au contraire, privilégions l'emploi et comment faisons-nous pour aider l'emploi : c'est l'aide à la petite enfance, à la garde d'enfants ; nous avons pu mettre en place une seconde crèche qui les accueille, également une crèche itinérante, une halte-garderie dans les communes, et à un moment donné, il est vrai que cette politique familiale a ses limites ; nous ne pouvons pas continuer, même si aujourd'hui encore nous nous trouvons en face de places insuffisantes à nouveau ; nous ne pouvons pas continuer à faire des crèches car c'est coûteux pour la collectivité ; en revanche nous nous reposons sur un réseau extrêmement important d'assistantes maternelles ; pour professionnaliser ces personnes qui souvent sont seules chez elles à garder ces enfants, nous avons coordonné ce réseau pour leur donner des formations, un lieu où elles peuvent venir se rencontrer, échanger des pratiques, mutualiser des moyens, etc. C'est également notre vocation.

Autre point, qui avait fait l'objet en 2006-2007 d'un transfert à la communauté de communes, c'est le transport ; nous sommes une des rares communautés de communes à avoir mis en place un transport collectif sur les 25 communes de notre territoire.

L'année 2013 a été marquée par l'adhésion de la commune de Mézy-Moulins, commune qui a été rattachée dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, auquel faisait allusion Sylvie LEFEVRE tout à l'heure, qui nous a également donné cette compétence d'aide à domicile que nous allons prendre en 2015.

Voilà comment ensemble nous sommes en capacité de mieux travailler ; nous sommes prévoyants et nous essayons de ne pas lancer des projets qui, certes sont coûteux, que nous ne pourrions pas assumer, ou en tout cas que les équipes suivantes ne pourraient pas assumer ; je demande à mes collègues d'accepter la pratique de dire qu'en début de mandat, nous faisons une étude prospective des moyens que nous aurons à dépenser sur ce mandat, des coûts induits des investissements que nous faisons en termes de fonctionnement ; on sait très bien qu'il est facile souvent de faire de l'investissement et le fonctionnement, on verra après.

Nous partons avec l'idée du fonctionnement dès le départ ; c'est pourquoi nous avons retardé quelques projets, tant que nous n'avions pas l'assurance d'avoir des subventions du Conseil régional ; nous les avons votés en 2013, nous ne les

avons pas lancés ; je pense notamment à la friche ferroviaire, car nous attendons aujourd'hui d'avoir la position de la Région, qui est venue visiter ces bâtiments la semaine dernière et qui est en train d'étudier la subvention qu'elle va nous donner.

Nous avons donc retardé le lancement de ces travaux pour ne pas pénaliser ou injurier l'avenir budgétaire de la communauté de communes.

**M. le Maire.-** Vous voulez dire que vous faites à peu près pareil que ce que l'on fait là avec le Palais des Rencontres ?

**Mme FUSELIER.-** Nous faisons exactement pareil que vous, Monsieur le Maire !

**M. le Maire.-** Très bien.

**Mme FUSELIER.-** Comme on le disait très communément, c'est en fait de la gestion de bons pères de famille, et je le revendique : vous l'avez compris, nous essayons.

Nous avons été atteints en 2010 dans nos projections par un certain nombre de mesures ; nous devons nous adapter en permanence, à la fois sur des mesures administratives : l'accessibilité est évidente, même si elle sera très difficile à mettre en œuvre dans tous les bâtiments et dans les communes rurales.

Pour rassurer Fabrice FRERE, je souhaite que la communauté de communes puisse faire faire l'étude de mise à niveau, d'accessibilité et du transport et des bâtiments, car nous sommes compétents dans le domaine des transports sur l'accessibilité, une commission intercommunale existe et permettrait de faire connaître le montant et les préconisations qui seraient faites pour une accessibilité ; après les communes pourraient échelonner leurs investissements pour cette accessibilité.

Nous avons envisagé un plan pluriannuel d'investissement qui a été mis à bas par la réforme fiscale de 2010 : abolition de la taxe professionnelle qui en soi pouvait être une bonne chose, sauf que lorsque vous interrogez les entreprises, elles ne paient pas moins d'impôts, mais nous en touchons moins en revanche sur la communauté de communes, la répartition a été faite autrement.

Il est vrai que nous sommes certainement considérés comme riches sur notre territoire, si c'est pour donner aux communautés de communes voisines moins riches, je suis tout à fait d'accord pour partager, mais je ne suis sûre de rien dans ce domaine ; je ne sais pas forcément où va tout ce que l'on nous a prélevé là-dessus.

Nous avons toujours refusé de mettre une taxe sur les ménages ; elle nous a été imposée par cette réforme de 2010 ; nous avons dû hériter de la taxe d'habitation qui était celle du Conseil Général, cela a été décrété au niveau national.

Donc, des bouleversements dans nos recettes fiscales. Le budget de la communauté de communes, c'est en gros 17 M€ ; sur ces 17 M€, nous en reversons chaque année 5,3 M€ aux communes dans le cadre des dotations de compensation et de solidarité ; en gros, il reste 12 M€ à la communauté de communes ; chaque année, il y a 2,5 M€ sur les ordures ménagères, 2 M€ sur le transport moins 1,5 M€ de recettes du versement transport ; mais il ne vous a pas échappé que ces recettes sont des recettes sur les entreprises et elles diminuent car nous sommes dans une

période de crise et que derrière cela nous continuons d'assumer cette politique, bien évidemment.

Telle est la politique que nous menons à l'échelle intercommunale ; nous avons mis en place également une solidarité envers toutes les communes, car pour les 24 autres communes rurales, Château-Thierry étant la commune de centralité, où se trouvent les équipements de centralité, nous faisons donc un maximum d'investissements à la communauté de communes, et pour que les communes rurales n'aient pas une impression d'abandon nous avons voté (et je remercie encore mes collègues de l'avoir accepté) sur 5 ans une politique de fonds de concours : 2,5 M€ ont été distribués aux communes sur leurs projets structurants ; il y a là aussi un vrai partage pour que partout sur le territoire, il y ait le même niveau de développement pour les habitants.

Nous avons été volontaires également à la communauté de communes pour être un partenaire essentiel au niveau de la construction de logements ; notre territoire se développera, aux portes de la région parisienne et de la Champagne-Ardenne, notre territoire est attractif, il ne possédait pas un parc de logements suffisamment développé et attractif pour que la démographie remonte ; c'était au détriment de la ville, même si ces dernières années certaines constructions ont vu le jour ; il faut donc travailler sur la démographie ; la démographie a une double vertu, à la fois l'enjeu d'un dynamisme du territoire, de voir venir les personnes s'installer, elle a le fait de garder les écoles ouvertes, et elle a surtout le fait que l'on augmente nos recettes sans pénaliser les foyers, car l'imposition naturelle augmente sans que nous ayons à augmenter les taux d'imposition chez nos concitoyens.

C'est ce que nous avons privilégié ; sur l'année 2013 nous avons accompagné sur près de 100.000 € de subventions la construction de logements ; c'est important ; nous garantissons également les garanties d'emprunts pour les bailleurs.

C'est l'enjeu d'une collectivité qui doit être l'acteur de son développement ; il ne suffit pas de se lamenter et de dire que l'on est tous dans la crise, que l'on ne va plus rien dépenser ; je dormirais mieux si nous décidions de ne plus investir, etc. Ce serait beaucoup moins de soucis si nous ne lançons plus des marchés et les entreprises éconduites nous mettent au tribunal régulièrement, il faut le savoir !

Nous assumons nos objectifs politiques qui sont un territoire de bien-vivre et de solidarité, et à travers la prise en compte de tous les âges de la vie, la prise en compte de tous nos concitoyens, en lien et en complémentarité avec ce que fait la ville, en complémentarité avec ce que font les communes. Quand les communes rurales n'avaient pas de cuisine pour produire des repas, il n'y avait qu'à Château-Thierry qu'il y avait des repas ; dans les communes rurales, on ne pouvait compter que sur le voisin, quand il était attentif, ou quand il était là ; l'enjeu a été les 41.000 repas servis à l'année pour nos personnes âgées, je le rappelle, pour l'année 2013 ; voilà où nous en sommes.

Sur l'avenir de la communauté de communes, je ne lis pas dans le marc de café, on sait très bien qu'une réforme territoriale est envisagée aujourd'hui ;

je ne suis pas sûre que c'était le sujet le plus important ; on fait trois pas en avant et deux en arrière, c'est toujours assez compliqué pour nous, les collectivités, de continuer à suivre un cap.

Je pense malgré tout que nous pourrons, autant que faire se peut, continuer à investir sur cette territoire, car c'est investir pour l'emploi local, investir pour les entreprises locales, investir pour le bien-être de nos habitants ; ce sont des objectifs nobles, que tout républicain doit partager.

Ensuite, nous ne savons pas les dotations que nous aurons ; vous parliez du Conseil général tout à l'heure, a priori, il devrait continuer d'exister dans l'Aisne, car vous avez vu que les conseils départementaux ruraux existeront encore ; on peut espérer, en tout cas, que notre demande sera étudiée avec la meilleure bienveillance possible, et au-delà de la bienveillance, car ce n'est pas à la tête du client, avec la meilleure objectivité possible pour le développement de chacun des territoires qui constituent l'Aisne.

**M. le Maire.-** Merci, Madame la Présidente, de cette présentation exhaustive ; c'est une excellente chose que vous puissiez rapporter le bilan d'activité de la communauté de communes ; certains élus n'en font pas partie, ainsi, ils peuvent s'imprégner d'une manière plus forte et réelle des enjeux et de ce que fait la communauté de communes.

**Mme FUSELIER.-** Ce sont 80 personnes aujourd'hui à la communauté de communes, qui doubleront à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

**M. le Maire.-** Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de vote que le débat ne s'engagerait pas ; si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas ; profitez-en, nous aurons beaucoup de plaisir à vous revoir, si vous avez des remarques ou critiques.

*(Aucune intervention)*

### **Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets ménagers par la CCRCCT.**

**M. le Maire.-** Nous pouvons considérer que le rapport concernant l'élimination des déchets ménagers a été également présenté, tout le monde en atteste, dans le rapport de la communauté de communes.

### **Rapport annuel sur le service public d'eau potable par l'USESA.**

**M. le Maire.-** C'est un rapport que vous avez eu dans le détail ; l'USESA est l'Union des services d'eau du Sud de l'Aisne qui exerce sa compétence sur tout le Sud de l'Aisne ; c'est un service de qualité apprécié de tous dans le fonctionnement de la solidarité, avec un élément assez conséquent, celui de la mutualisation des moyens pour aboutir à un tarif unique de l'eau sur le Sud de l'Aisne.

La défense incendie fait partie des compétences qu'exerce Chantal BONNEAU et je dois dire que sur le secteur de Château-Thierry, c'est important, mais je pense que vous l'avez noté en regardant le rapport, nous avons des poteaux

incendie bien surveillés, nous en avons 255 sur 281 avec un taux de 80 % de couverture réelle, qui fonctionnent parfaitement ; c'est à mettre en avant.

Les travaux effectués, c'est le remplacement des canalisations, des branchements plomb, Cours du Ha, rue Jules LEFEVRE, et autres actions.

Le débat est engagé entre la DSP qui a été signée et les régies ; le prix de l'eau a diminué et je veux le dire ici, car certains sont assez porteurs pour qu'il puisse y avoir d'autres syndicats qui arrivent sur le territoire ; les syndicats qui avaient été envisagés sont confrontés à d'énormes difficultés dans le Nord de l'Aisne : des travaux non réalisés, des difficultés d'alimentation ; par rapport à ce qui s'est exprimé tout à l'heure, je dois dire qu'il vaut mieux que nous ayons des syndicats de proximité, avec des élus du territoire qui ont engagé la réalisation de l'usine d'eau de Chézy ; l'eau a diminué, je regrette de le dire, 3,09 € en 2012, ce qui est beaucoup, avec un tarif de solidarité également et 3,04 € en 2013.

Avez-vous des questions sur ce rapport ? On dit que le service d'eau tel qu'il est organisé, dépend également des agences de l'eau qui votent les augmentations concernant tout ce qui touche à la dépollution ; vous l'avez à l'intérieur du document d'une manière très précise.

Je veux signaler que l'USESA a aussi des actions de solidarité internationale très chères à Félix BOKASSIA, que ce soit avec le Rwanda ou avec le typhon qui a sévi au Philippines.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Vous reconnaissez que je vous ai présenté ce rapport.

### **Rapport annuel sur le service public d'assainissement par le SARCT.**

**M. le Maire.-** Celui-ci est en régie et comme l'a dit tout à l'heure Mohamed REZZOUKI, il a réalisé un investissement de très grande qualité pour améliorer la performance environnementale à travers les rejets ; il a dû aussi, pour faire face à ses dépenses augmenter le prix de l'eau, et pourtant, il est en régie et présidé par un maire plutôt volontariste, un président ; des réalités nous rattrapent ; la ville de Château-Thierry peut être fière de voir la qualité de l'action menée, en partenariat avec les services techniques, et j'espère que l'année 2015 permettra la réalisation ou le début de la réalisation de la remise en état de la conduite de la rue du Château ainsi que la rue Roger CATILLON.

Nous avons deux syndicats qui ont des philosophies différentes, mais très actifs sur le territoire, et en fonction des contingents, hélas, qui sont obligés de modifier leurs tarifs.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Vous reconnaissez que j'ai présenté ce rapport.

### **Questions diverses**

**M. le Maire.-** Y en a-t-il ?

**(Aucune intervention)**

**M. le Maire.-** Avant de clore ce conseil municipal, je dois rappeler quelques règles qui doivent échapper à quelques-uns, mais un rappel global : ici, on évite la vulgarité ; les règles de politesse doivent toujours être mises en œuvre ; et au-delà, les règles de politesse sont des incontournables de la démocratie et de la République ; quand on se laisse aller à des réflexions d'une grande vulgarité, je pense qu'il faut savoir se maîtriser, c'est le premier point.

Deuxième point, ne pas s'étonner que la liberté de question, d'expression, se fasse d'une manière organisée ; ne pas s'étonner lorsqu'on use (je n'ai pas dit « quand on abuse ») de cette liberté, qu'il puisse y avoir des réponses qui sont apportées à ces questions quand elles interpellent ; ce n'est pas la volonté d'être plus sur une personne qu'une autre, mais quand on dit les choses, sans avoir forcément réfléchi à leur portée ou à la façon dont on les a dites, que l'on ne s'étonne pas qu'il puisse y avoir des remarques faites avec force mais avec respect.

J'invite à être beaucoup plus attentif à la façon dont on s'exprime ; on n'est pas là pour faire du spectacle, après la polémique s'engage sur « je n'ai pas dit cela », « je n'ai pas dit cela » ; j'invite donc à se poser, avant de s'exprimer, sinon les choses deviennent complètement impossibles ; il est certainement utile de voir que chacun puisse avoir des postures différentes ; cela me semble être la conséquence des engagements politiques, idéologiques, des uns et des autres ; nous en faisons part à la population de la manière la plus ouverte possible ; je pense que c'est édifiant et nous n'hésiterons pas à le faire savoir.

Je voudrais remercier encore une fois Michèle FUSELIER et la féliciter d'avoir mené à bien cette campagne des sénatoriales, avec le Président DAUDIGNY qui a été réélu ; je voulais saluer également qu'au cours de cette élection, deux élus de Château-Thierry, hélas absents ce soir, ont été volontaires pour passer leur journée à faire là-bas le secrétariat ; j'aurais bien aimé qu'il puisse y en avoir d'autres sur tous les bancs ; cela montre bien qu'un engagement d'élus est un engagement qui va au-delà de son rôle de conseiller municipal, je les nomme, Marie-Eve MARTELLE et Ozlem OKTEN. Elles y ont passé leur journée.

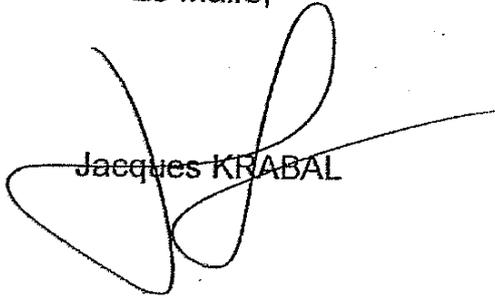
Bravo Madame la Présidente ; je regrette que tout le monde n'ait pas eu les mêmes succès que vous et surtout les représentants du territoire du Sud de l'Aisne ; nous avons vu la nécessité de se rassembler dans le contexte difficile que nous traversons ; pour les vrais républicains, pour celles et ceux qui veulent que l'on emmène le pays, le Sud de l'Aisne, et Château-Thierry sur des voies de succès, et que l'on fasse barrage à ces idées de haine, cela nécessite que nous soyons ensemble ; il n'y a pas de voie pour la démagogie.

Je voulais vous en féliciter Madame la Présidente, Madame la candidate, vous serez toujours la bienvenue ici au conseil municipal de Château-Thierry pour nous parler du Conseil général ou de la communauté de communes.

Merci aux uns et aux autres et bonne soirée.

*(La séance est levée à 21h50)*

Le Maire,



Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,



Dominique DOUAY